98

LONRAI

BULLETIN MUNICIPAL

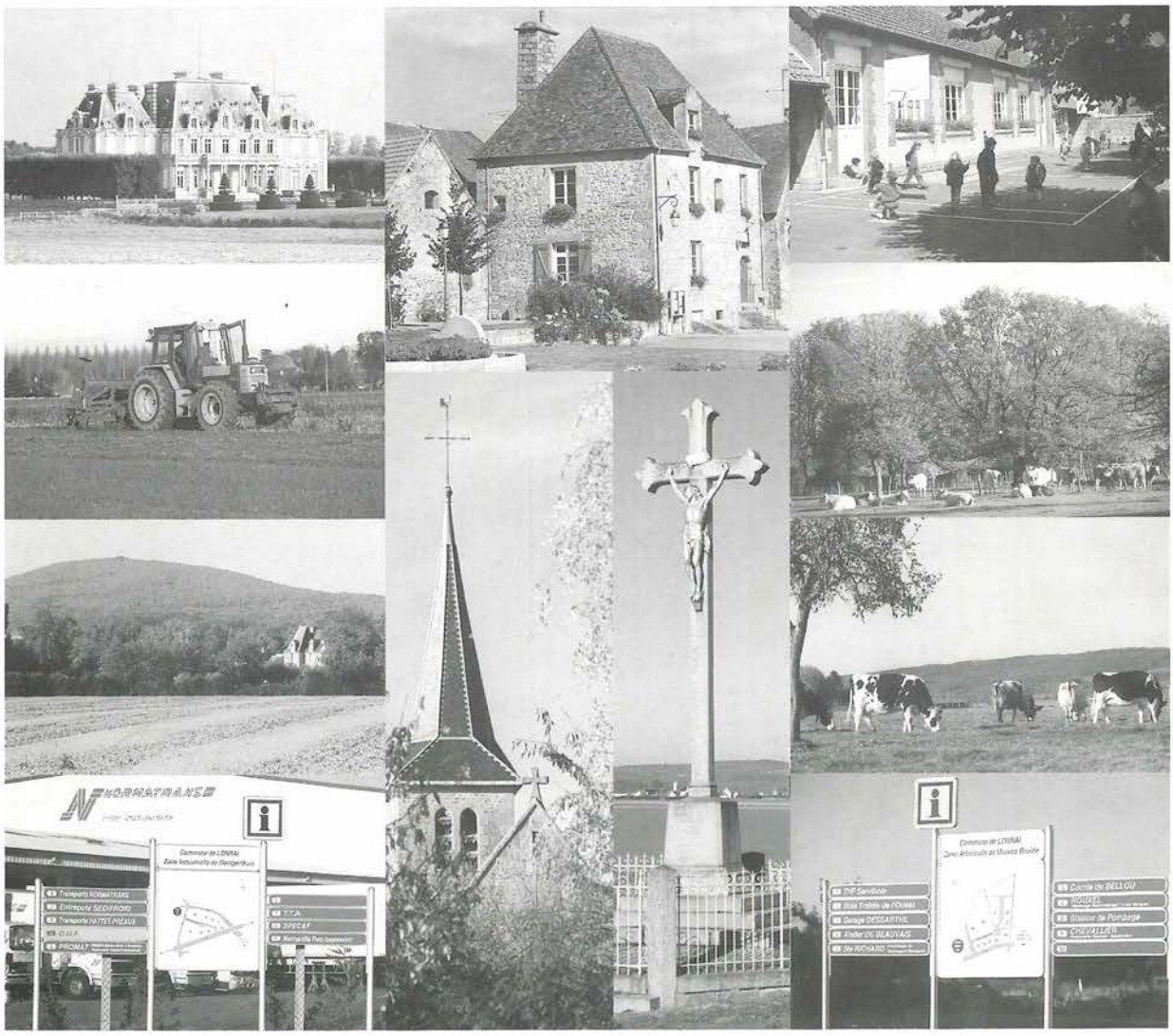

SOMMAIRE

- Renseignements Pratiques 2
- Décisions du conseil 5
- Aire de Loisirs 9
- Lotissement communal "Le Ronceray" 10
- Rénovation de l'éclairage Public 12
- Défense Incendie du Bourg 13
- Pluvial, Assainissement, Gaz naturel 14
- Dénomination des rues du bourg 15
- Aménagement de la place de Montperthuis 16
- Zone artisanale 18
- Vestiges Archéologiques de Lonrai 19
- S.I.V.O.S. et R.P.I. 22
- Tri sélectif des déchets 24
- La vie Paroissiale 26
- Associations 27
- Finances 34
- La Communauté Urbaine d'Alençon 36

Chargé de publication : ***Annie ROMAIN***
Rédacteur : ***Jean-Pierre FOURNOUS*** et la Commission Communication
Éditeur : Mairie de Lonrai - 61250 LONRAI - Tél. 02 33 26 38 75 - Fax. 02 33 32 07 25
Tirage : 500 exemplaires - Diffusion gratuite
Réalisation : ***Normandie ROTO Impression***
Z.I. de Lonrai - Tél. 02 33 32 15 44 - Fax. 02 33 32 87 15

ÉDITORIAL

Au moment où commence cette nouvelle année, il m'est agréable au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel de vous adresser mes voeux les plus chaleureux et sincères.

Je forme le désir de vous voir, tous, vivre heureux dans un cadre qui s'adapte à vos besoins. Que les projets prévus et entrepris pour notre commune contribuent à son épanouissement et soient conformes à vos attentes.

Je souhaite aux habitants du bourg de profiter maintenant des bienfaits des aménagements réalisés durant l'été passé et j'espère que ce nouveau bien-être fera oublier le dérangement dû à ces importants travaux.

Encore quelques semaines et l'enterrement des réseaux sera terminé. Nous pourrons alors commencer à découvrir le nouveau visage du bourg. De nouvelles habitations vont voir le jour et un ensemble de candélabres assurera un éclairage fonctionnel en apportant une note de couleur.

Il m'est agréable de vous annoncer que les travaux d'assainissement de Beaubourdel, la Grande Luzerne, le Clos des Lonchamps et de la rue du Rocher prévu en 1999 débuteront cette année.

Il convient également de ne pas oublier les enfants qui sont l'avenir de toute société. C'est pourquoi nous devons, dès maintenant, concentrer notre effort sur l'école afin de répondre rapidement aux attentes des parents d'élèves et des enseignants qui souhaitent de meilleurs structures. C'est avec les communes voisines, par une volonté forte de travailler et d'investir ensemble, que nous pourrons maintenir un établissement offrant les atouts liés aux nouvelles technologies tout en préservant son cadre en milieu rural.

La qualité de vie est aussi l'affaire de chacun. Bientôt le tri sélectif des déchets ménagers interviendra dans notre commune. Nous devrons contribuer à son amélioration pour aider au recyclage et diminuer les pollutions qui nous entourent.

Un nouvel état d'esprit s'imprègne qui nous permettra de changer nos habitudes et de prévoir l'avenir avec sérénité.

Que 1998 vous apporte de nombreuses satisfactions, joie et santé ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Annie ROMAIN
Maire de Lonrai

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	**16h00 à 19h00**
Mardi	fermé
Mercredi	**10h00 à 12h00**
et	**13h30 à 17h30**
Jeudi	fermé
Vendredi	**13h30 à 17h00**
Samedi	fermé

Secrétaire de Mairie : Mme Annie VISSEICHE
Téléphone : 02.33.26.38.75 Télécopie : 02.33.32.07.25

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Fiche individuelle d'état civil : établie dans toute mairie au vu du livret de famille ou de la carte d'identité.

Fiche familiale d'état civil : établie dans toute mairie au vu du livret de famille.

Extrait d'acte de naissance ou de mariage : établi à la mairie du lieu de naissance ou de mariage. Peut être demandé par lettre (précisant nom, prénoms et date de l'acte) accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'intéressé pour le retour.

Extrait d'acte de décès : établi à la mairie du lieu de décès ou du domicile.

Carte nationale d'identité : (validité 10 ans) demande à la mairie du domicile, accompagnée d'un timbre fiscal de 160F et 2 photos récentes, prises de face ; imprimé à remplir, au vu du livret de famille et du livret de famille des parents ou d'une copie intégrale de l'acte de naissance (autorisation parentale pour les mineurs).
La nouvelle carte d'identité sécurisée est établie par un centre de fabrication unique pour la France. Il faut compter un délai minimum de deux semaines pour son obtention. Pensez donc suffisamment à l'avance aux cartes des jeunes qui partiront à l'étranger avec leur classe ou qui passeront un examen. Il n'y a en effet aucun moyen de raccourcir ce délai.

Passeport : (validité 5 ans) demande à la mairie du domicile, fournir un timbre fiscal de 400F et 2 photos récentes prises de face.1ère demande : imprimé à remplir à la mairie au vu de la carte d'identité ; renouvellement : imprimé à remplir à la mairie au vu de la carte d'identité, fournir une seule photo, 1 timbre fiscal et l'ancien passeport.

Inscription sur la liste électorale : du 1er janvier au 31 décembre pour inscription sur la liste de l'année suivante.

Recensement militaire **:** jeunes gens nés en janvier, février, mars 1981 : du 1er mars au 30 avril 1998 ; nés en avril, mai, juin 1981 : du 1er juin au 31 juillet 1998 ; nés en juillet, août, septembre 1981 : du 1er septembre au 31 octobre 1998 ; nés en octobre, novembre, décembre 1981 : du 1er décembre 1998 au 31 janvier 1999. L'intéressé doit se présenter à la mairie muni du livret de famille.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

La collecte est faite chaque mardi par la Societé Normande de Nettoiement
Le ramassage des monstres est fait en même temps, chaque 3e mardi du mois, les objets les plus encombrants sont ramassés séparément.
Vos poubelles doivent être sorties le lundi soir (pas avant), le ramassage commençant très tôt le mardi matin.

LA DECHETTERIE A VOTRE SERVICE

Elle est située à ARCONNAY, route de Fresnay-sur-Sarthe, il est plus aisé d'y accéder par SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS. Elle est réservée aux habitants de la Communauté Urbaine d'ALENCON.

HORAIRES D'OUVERTURE

* Du 1er avril au 30 septembre : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
* Du 1er octobre au 31 mars : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
* Toute l'année : le samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

DECHETS ADMIS

Verres, ferrailles, métaux non ferreux, papiers, cartons, déchets de jardin et tailles de haies, gravats, matériaux de démolition et de bricolage, huiles de vidange.

DECHETS INTERDITS

Déchets industriels, ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets dangereux par leur côté inflammable, toxique, corrosif, explosif.

L'ACCES...

...est limité aux véhicules de moins de 1,90 m et dont l'apport n'excède pas 1 m3.

A SAVOIR

La plupart des matériaux déposés sont recyclés.

OPERATION BRIOCHES

Comme les années précédentes le Centre Communal d'Action Sociale a organisé la vente des brioches qui a connu une réussite égale à l'an dernier.

Nous remercions vivement ceux qui ont participé et ceux qui ont donné pour cette cause.

BANQUE ALIMENTAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale a organisé la collecte pour la Banque Alimentaire qui redistribue aux plus démunis.(140 kg ont pu être recueillis).

Nous remercions les généreux donateurs ainsi que ceux qui ont oeuvré pour cette bonne cause.

Notre nouvel agent communal

Jean-Michel HUBY, le nouvel agent communal, a pris ses fonctions le 1er janvier 1997. A temps partiel dans un premier temps, il assurera un emploi à temps complet à partir du second trimestre 1998.

ETAT CIVIL 1997

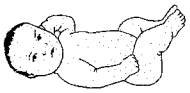

- PIAUD Malaury	19 février
- BAILLEUL Juliette	02 septembre
- GOBé Tifenn	03 septembre
- RAGUIN Fabien	17 décembre

- COLOMBU Olivier et POUPARD Sandrine	14 juin
- BEUCHER Stéphane et CUILLERIER Karina	05 juillet
- FONTAINE Jean-François et BIDAULT Stéphanie	30 août
- COLIN Régis et JANVIER Anne-Marie	20 septembre
- CHEVALIER Arnaud et CUILLERIER Vanessa	04 octobre

- KIEFFER Jannick	05 mai
- DOLIGET Bernadette	27 septembre
- CROISE Gilbert	10 octobre

SALLE POLYVALENTE

TARIFS 1998

La location est réservée aux seuls habitants de LONRAI.
Pas de location en juillet en raison de l'occupation par La Ruche.
SALLE ENTIERE : 1 journée : 700 F 2 jours : 850 F
1/2 SALLE : 1 journée : 450 F 2 jours : 550 F
VIN D'HONNEUR : 200 F
Location de la vaisselle : 150 F
Caution : 500 F à verser au moment de la réservation
Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie

REGLEMENT D'UTILISATION

Toute location doit être payée avant l'occupation des lieux.

La personne qui a réglé la location engage sa responsabilité civile pour tout incident qui pourrait survenir lors de la location.

Ne rien accrocher au plafond ni aux plafonniers.

Après 22 heures : ne pas ouvrir les fenêtres, baisser la sono, ne pas laisser les enfants jouer dehors.

Après la location : nettoyer le sol, remettre les tables et chaises comme trouvées à votre arrivée.

Les locaux doivent être laissés dans l'état de propreté où ils ont été loués. Le four, le réfrigérateur, la cuisinière et tous les ustensiles doivent être nettoyés après usage.

Dans le cas contraire, une retenue de 300 F sera faite sur la caution

La vaisselle doit également être rendue propre, la perte et la casse sont facturées. Aucun échange n'est accepté.

DÉCISIONS DU CONSEIL EN 1997

17 janvier

Projets d'investissement pour 1997 :
- aménagement de l'aire de loisirs : paysager, terrain de foot.
- aménagement du Bourg : effacement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public, réseau pluvial, défense incendie.
- travaux dans les bâtiments communaux : mairie : chauffage, électricité, mobilier de la salle de réunion.
- école primaire : électricité, fenêtres.
- salle polyvalente : placards et vaisselle,
- voirie : busages.

Lotissement : achat de terrain : 18295 m2 à 13 F le m2, assortis d'une indemnité au fermier de 2,60 F le m2.
Pluvial : Convention de maîtrise d'oeuvre passée avec la Communauté Urbaine pour les travaux.

26 février

Lotissement du Ronceray : après consultation de 3 géomètres la mission de maîtrise d'oeuvre est confiée à la SARL PELLé de CONDÉ SUR SARTHE pour 96 178,50 F.
Bâtiments : les travaux d'électricité de l'école sont attribués à l'entreprise LAPEYRE pour 16 289,14 F, l'électricité et le chauffage du rez-de-chaussée de la mairie à M. BRICHARD pour 14 954,40 F.
Le remplacement des fenêtres de l'école est attribué à la Sté M.P.O. pour 44 619,58 F.
École : le conseil entame une réflexion sur l'avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Urbanisme : il demande à être consulté sur le projet de P.O.S. arrêté de la commune de PACé.

25 mars

Communauté Urbaine : le conseil accepte l'extension des compétences :
- gestion de la restauration scolaire, écoles de musique, bibliothèques, parc Élan,
- entretien de l'éclairage public, bourgs, espaces verts et naturels, terrains de sports, et salles polyvalentes,
- aménagement de la rivière la Sarthe,

étant précisé que :
- pour la gestion de la restauration scolaire, des écoles de musique et bibliothèques, les équipements resteront propriété des communes mais seront mis à disposition de la Communauté Urbaine pour ces activités,
- la communauté urbaine prendra en charge les dépenses afférentes à ces transferts.

La Communauté Urbaine versera aux communes un fonds de solidarité destiné à compenser l'incidence des transferts sur la fiscalité communale pour les communes qui verront la charge de leurs contribuables augmenter.
Compte administratif 1996 : fonctionnement : dépenses: 2 269 803,58 F, recettes : 2 430 440,40 F soit un excédent de 160 636,82 F ; investissement : dépenses : 678 183,86 F, recettes : 1 816 063,33 F soit un excédent de 1 137 879,47 F.
Budget primitif : subventions : 25 000 F, indemnité de gardiennage de l'église: 2000 F. En fonctionnement recettes et dépenses s'équilibrent à 2.308.317F dont 1.060.417F de prélèvement pour investissement ; en investissement recettes et dépenses s'équilibrent à 3.120 .296 F.
Aire de loisirs : le devis 31.350 F, de l'Office National des Forêts, pour la fourniture d'un kiosque pour l'aire de loisirs est accepté.

18 avril

Lotissement du Ronceray : le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Orne (C.A.U.E.) demande un parcellaire soigné et un espace préboisé en fond de parcelles afin de faire le lien avec la plaine. La réalisation de ce lotissement implique le renforcement de la défense incendie du Bourg. 2 citernes de 80 m3 seront enterrées près de la salle polyvalente. Un transformateur supplémentaire sera mis en place à proximité ; la desserte du Bourg par Gaz de France est confirmée.
École : après les parents et enseignants, les communes de CUISSAI et LONRAI sont favorables au regroupement sur un seul site.
Anciens : le repas du 8 mai est fixé à 150 F par convive. Colis et fleurs seront distribués aux personnes malades.
Subvention : à la demande du Préfet et du Président du Conseil Général, le conseil attribue une subvention de 1 290 F au Fonds Social pour le Logement.
Personnel : le poste d'agent d'entretien occupé pour 20 heures par semaine par M. HUBY Jean-Michel est porté à 24 heures.

05 mai

Bâtiments communaux : ils seront raccordés au gaz de ville. Des devis seront demandés pour la modification des installations actuelles.
La Ruche : elle fait part au conseil de ses difficultés financières. Il lui est suggéré de demander une subvention aux autres communes de provenance des enfants.
Pluvial du Bourg : le marché est attribué à l'entreprise BOTRAS pour 563.262,30 F. Un emprunt de 467.000 F sur 15 ans est contracté auprès du Crédit Local de France.
Délégation est donnée à Mme ROMAIN pour prendre toute décision concernant les marchés en la forme négociée.

20 mai

Lotissement : des arbres fruitiers seront plantés à l'intérieur des parcelles côté sud ; aucune sortie particulière ne se fera sur la route départementale ; le muret de pierre sera rehaussé et doublé d'une haie évitant ainsi les pignons directement sur la rue ; une participation financière de 2.532 F par parcelle est demandée par E.D.F.
Vente de terrain : après enquête publique sans observations il est décidé de vendre à la S.C.I. du Gué au Cheval, pour 38 F HT le m2, une parcelle de 67 m2 sur la voie communale n° 21 desservant la zone artisanale.
Communauté Urbaine : elle demande à chaque commune de réfléchir sur un projet d'agglomération relatif à l'aménagement du territoire et au développement économique.
Suite à l'extension des compétences de la Communauté Urbaine, comprenant notamment l'entretien des espaces verts et bourgs, une convention de mise à disposition de l'agent d'entretien est passée pour 15 heures par semaine.

27 juin

Lotissement : le prix de vente des 13 parcelles est fixé à 160 F T.T.C. le m2. Les réservations se feront à la Mairie. M. et Mme ÉPINETTE font abandon de 12 m2 de terrain pour l'implantation du transformateur.
Voirie : M. et Mme GUIMONT font abandon de 181 m2 de terrain à la Gaucherie pour aménagement de voirie.
Vente : le jardin situé à Montperthuis, propriété privée de la commune, est vendu à Mme DEBRAY pour la somme de 1.000 F.
École : installation de stores à bandes verticales par l'entreprise CHALUMEAU pour 13.366 F.
Salle polyvalente : considérant la gêne causée par le bruit lors des locations de fin de semaine, le conseil décide de ne louer qu'aux habitants de LONRAI.

Mairie : une commission est créée pour l'étude de son accès aux personnes à mobilité réduite.
Chemins pédestres : M. GESBERT présente le travail qu'il a entrepris sur la reconnaissance de chemins de petite randonnée.

11 juillet

Éclairage public du Bourg : l'étude d'éclairement préconise 28 candélabres avec mâts de 7m et interdistance de 30 m ; l'éclairage de type routier sera assuré par des lampes au sodium de 150 w et piloté d'un point unique par horloge astronomique.
La première tranche du lotissement sera équipée de 16 candélabres avec mâts de 5 m, lampes de 70 w et interdistance de 20 m.
Défense incendie : les citernes seront enterrées par la SOGEA et raccordées par R2C de CONDÉ SUR SARTHE.
Place de Montperthuis : un projet d'aménagement est demandé au service des espaces verts de la Communauté Urbaine.
Lotissement : une participation de 2.000 F par parcelle est demandée par G.D.F.
Subvention : 200 F à l'Association Forages-Mali.

29 août

Le conseil se prononce pour son appartenance au PAYS D'ALENÇON constitué des cantons d'ALENÇON I, II, III et SEES, des communes de MENIL-ERREUX, HAUTERIVE, FONTENAI-LES-LOUVETS, LIVAIE, des communautés de communes du Pays Carrougien, du Pays d'ESSAY, du Pays de COURTOMER et du Pays Mêlois.
Limite communale LONRAI-PACé : il est demandé au cadastre de mettre en application la décision de 1982 d'accepter comme limite communale le lit du ruisseau de Cuissai.
Éclairage public du lotissement : le choix se porte sur un mât droit simple avec la même lanterne (en plus petit) que dans la traversée du Bourg.

04 septembre

Travaux de viabilité du lotissement : le dossier d'appel d'offres ouvert élaboré par le maître d'oeuvre est approuvé.
Éclairage public du Bourg : un dossier modificatif pour demande de subvention supplémentaire est approuvé. Le concours de la Direction Départementale de l'Équipement est demandé pour la maîtrise d'oeuvre de cette opération.
Aire de loisirs : inauguration le 25 octobre à 14h.

25 septembre

Éclairage public du Bourg : Après visite de la commission urbanisme et qualité de vie sur 2 sites, le vert est retenu pour les mâts et le jaune pour le dessus des lanternes dans les traversées du Bourg et le lotissement. Dans la portion allant du carrefour vers COLOMBIERS, leur implantation à 2 m de la limite de propriété nécessitera la pose de protections.
Accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite : la commission a rencontré des techniciens de la D.D.E. qui fourniront une étude pour la réalisation d'une rampe d'accès.
École : un professeur de l'école de musique d'ALENÇON donnera des cours de chant choral sur les trois sites du R.P.I.

20 octobre

Lotissement : attribution du marché de viabilité après appel d'offres ouvert.
Taxe professionnelle : à la demande de la communauté Urbaine, dans le cadre de l'aménagement du territoire et dans le cadre de la réindustrialisation du bassin de l'agglomération Alençonnaise, exonération totale pendant 5 ans de la taxe professionnelle à toutes les P.M.E. qui procéderont soit à des décentralisations,

extensions ou créations, des reconversions, des reprises d'entreprises en difficulté au titre des activités industrielles, de recherche scientifique et technique, des services de direction, d'études, d'ingénierie ou d'informatique.

30 octobre

Budget supplémentaire : la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 333.636 F dont 139.636 F pour l'investissement ; la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 187.012 F.
Télécommunications : désormais France-Télécom n'est plus détenteur du droit de passage en domaine public. Chaque occupation donne lieu à permission de voirie et redevance annuelle de 150 F par km d'artère aérienne, 150 F par km de tube enterré et 100 F par m2 de cabine téléphonique.
Aménagement de la place de Montperthuis : la commission urbanisme et qualité de vie a proposé une esquisse aux habitants du hameau qui demandent la prise en compte de la sécurité, l'installation de bancs et jeu de boules, un paysager rustique et la dénomination des rues.
Limite LONRAI-PACé : la modification de cette limite territoriale ne peut intervenir qu'après enquête publique qui sera ordonnée par le Préfet. Les communes de LONRAI et PACé prendront en charge les frais de cette enquête.

27 novembre

Éclairage public du Bourg : l'offre de la CEGELEC est retenue pour 371.350,31 F
École : le projet de regroupement sur un seul site pourrait bénéficier d'une subvention de 50 % si le syndicat intercommunal était maître d'ouvrage de cette opération.
Dénomination des rues du Bourg : la commission chargée du dossier propose des noms de personnages historiques ayant vécu à LONRAI.

Urbanisme : délégation de compétence en matière d'autorisations et de renseignements d'urbanisme à la Communauté Urbaine.
Accès à la mairie : un plan d'accès aux personnes à mobilité réduite, avec parking réservé près du monument aux Morts est présenté. L'étude devra tenir compte de l'emplacement de l'éclairage public. Un devis est présenté pour remplacement de la porte extérieure de la salle de réunion.

Servitudes hydrauliques : afin de réguler les flux hydrauliques découlant de la topographie et des bassins versants du territoire communal, les ouvrages d'assainissement des eaux pluviales existant en terrains privés, relevés par un géomètre, doivent être maintenus ou rétablis et instaurés en servitudes. Il est demandé au Préfet de procéder à l'établissement de ces servitudes qui seront ensuite notifiées aux propriétaires et inscrites au Plan d'Occupation des Sols.

18 décembre

Personnel : Le conseil accepte l'embauche d'un agent administratif pour 16 heures par semaine en raison de l'accroissement de la charge de travail du secrétariat de mairie, consécutivement aux programmes de travaux en cours et au suivi de l'important dossier d'école à venir. Il est proposé l'embauche de l'agent d'entretien à temps complet.
Urbanisme : le C.A.U.E. pense qu'il est nécessaire de considérer l'évolution du Bourg sur une quinzaine d'années. Le manque de locaux pour l'administration municipale et les associations est également à prendre en compte ainsi que la sécurité sur la R.D.1.

Salle polyvalente : les tarifs de location 1997 sont reconduits.

AIRE DE LOISIRS

La seconde partie de l'aire de loisirs est maintenant réalisée. C'est aujourd'hui un ensemble qui s'intègre bien dans notre paysage rural et contribue à l'épanouissement des jeunes qui la fréquentent. C'est également un outil pour l'école et l'association Familiale Rurale "La Ruche" qui l'utilisent pour leurs activités sportives.

Le samedi 26 octobre, en présence des élus et des partenaires qui ont contribué à son financement, Mme Annie ROMAIN a remercié tous ceux qui ont participé à l'élaboration et à la concrétisation de ce projet. Que cet endroit devienne un lieu de convivialité et d'échanges ou chacun pourra y passer un moment de détente amical dans un cadre agréable. D'autres aménagements et plantations pourront y prendre place, la commission des sports aura en charge de poursuivre l'évolution de ce dossier.

<u>Montant des travaux</u> :

1ère tranche : Aire multisports, piste de saut et jeux	477.880 F T.T.C.
2ème tranche : Terrain de foot, paysager et kiosque	265.000 F "

<u>Montant des subventions</u> :

Subvention de l'État	172.400 F
Subvention de la Caisse d'Allocation Familiale	100.000 F
Subvention de GROUPAMA	33.000 F

LOTISSEMENT COMMUNAL "LE RONCERAY"

C'est en octobre 1997 que les premiers engins ont commencé les travaux d'aménagements du lotissement communal décidé par le conseil municipal au début de l'année. Cette première tranche de treize parcelles de 805m² à 1046m² sera disponible vers la fin du premier trimestre 1998.

Un terre-plein central boisé permettra une circulation en sens unique et assurera un ensemble d'espaces verts entre les parcelles. Des pommiers seront plantés sur six d'entre elles, coté plaine, rappelant que ce lotissement est réalisé sur un ancien verger. Le petit muret de pierres existant sera amélioré et bordé d'une voie piétonne. Outre les équipements de base (électricité, téléphone, eau potable, tout à l'égout), s'ajoute le gaz de ville en limite de toutes les parcelles.

Ce projet, prévu en deux tranches, permettra à terme la réalisation d'une trentaine de maisons et d'une voie de circulation entre la rue de l'église et la route départementale RD1.

La maîtrise d'oeuvre a été confiée à Jean-Michel PELLE géomètre à Condé sur Sarthe. Le montant des travaux et l'achat du terrain s'élèvent à un montant global T.T.C. de 1.498.381F (hors frais d'emprunt et frais annexes) répartis comme suit :

- Maîtrise d'oeuvre	96.179 F
- Terrain	356.476 F
- Voirie	474.151 F
- Pluvial, eaux usées, eau potable	225.884 F
- Électricité, téléphone, éclairage public	251.928 F
- Espaces verts	93.763 F

Après réception des travaux la mise en vente des terrains pourra intervenir. Le prix du mètre carré est fixé à 160,00F T.T.C.. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Mairie.

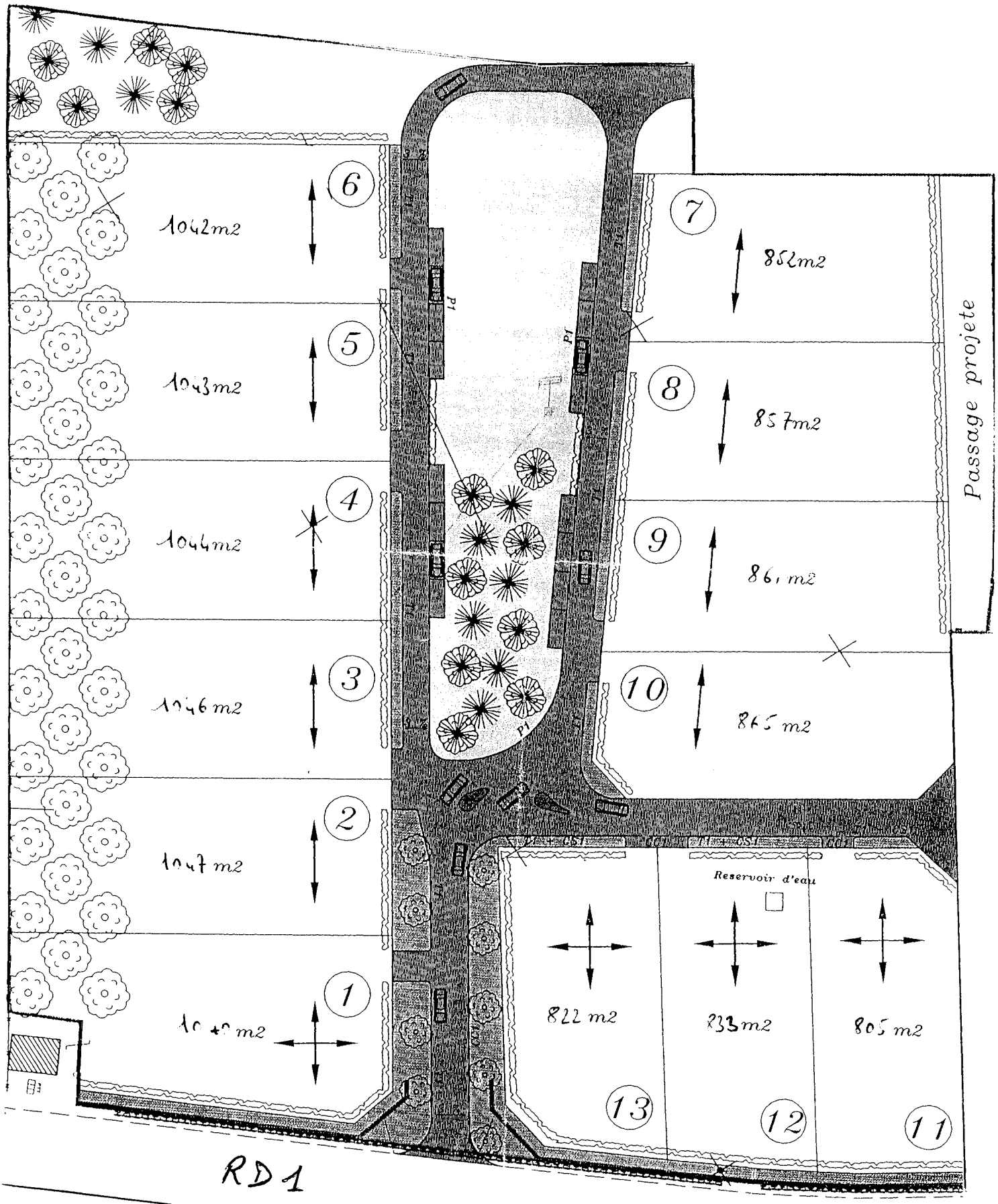
6
1042m2
5
1043m2
4
1044m2
3
1046 m2
2
1047 m2
1
7
852m2
8
857m2
9
861 m2
10
865 m2
Passage projete
Reservoir d'eau
822 m2
833m2
805 m2
13
12
11
RD 1

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

C'est au printemps prochain que nous pourrons découvrir les candélabres qui vont assurer l'éclairage des voies principales du bourg et du lotissement communal.

Plusieurs études ont amené les commissions "Urbanisme" et "Qualité de vie" à proposer un équipement pouvant assurer un éclairage fonctionnel des voies de circulation et piétonne. Voulant limiter les effets de pollution lumineuse souvent engendrés par les lanternes de style ou les boules, le choix s'est orienté sur des appareils assurant une bonne répartition du flux lumineux vers les espaces fréquentés.

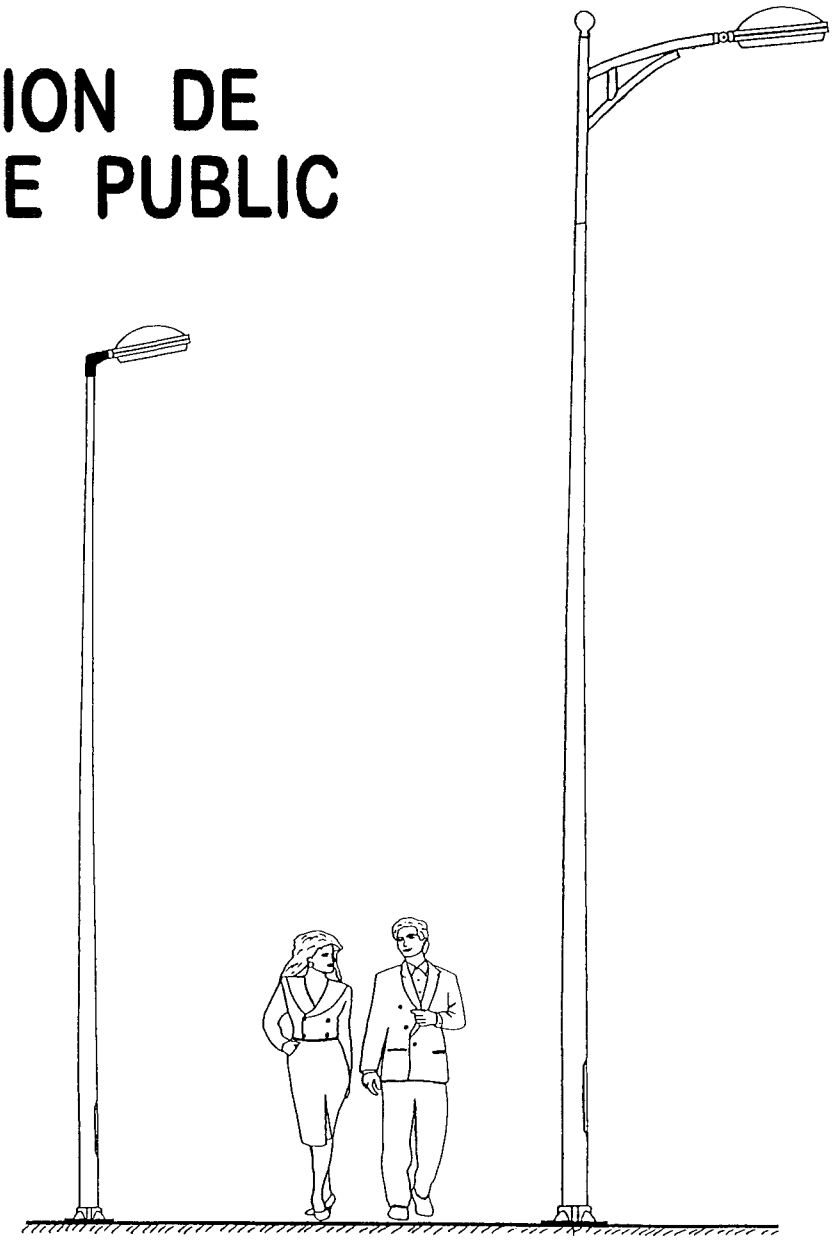

Lotissement Voies principales

C'est la lanterne "ÉLIPT" de chez ECLATEC qui équipera à la fois le bourg et le lotissement. Sur les voies principales le modèle "Élipt 55" équipé d'une lampe Sodium Haute Pression de 150W sera installée sur 28 mâts avec crosse double à une hauteur de 7 mètres. Pour le lotissement, L'"Élipt 45" d'un diamètre plus petit et muni d'une lampe Sodium Haute Pression de 70W sera installée sur 16 mâts droits d'une hauteur de 5 mètres.

L'ensemble sera piloté, depuis le nouveau transformateur situé à l'entrée du bourg, par une horloge astronomique qui calculera quotidiennement la position du soleil et déterminera l'heure du crépuscule et de l'aube avec précision. La mise à l'heure sera assurée quotidiennement par l'émetteur de France Inter en G.O..

Il convenait également de profiter de la mise en place de ce nouveau mobilier pour créer une nouvelle image de notre bourg. Deux couleurs ont été retenues :

- Le vert, pour les mâts, qui rappellera la nature qui nous entoure.
- Le jaune, pour les lanternes, symbole des fleurs.

DÉFENSE INCENDIE DU BOURG

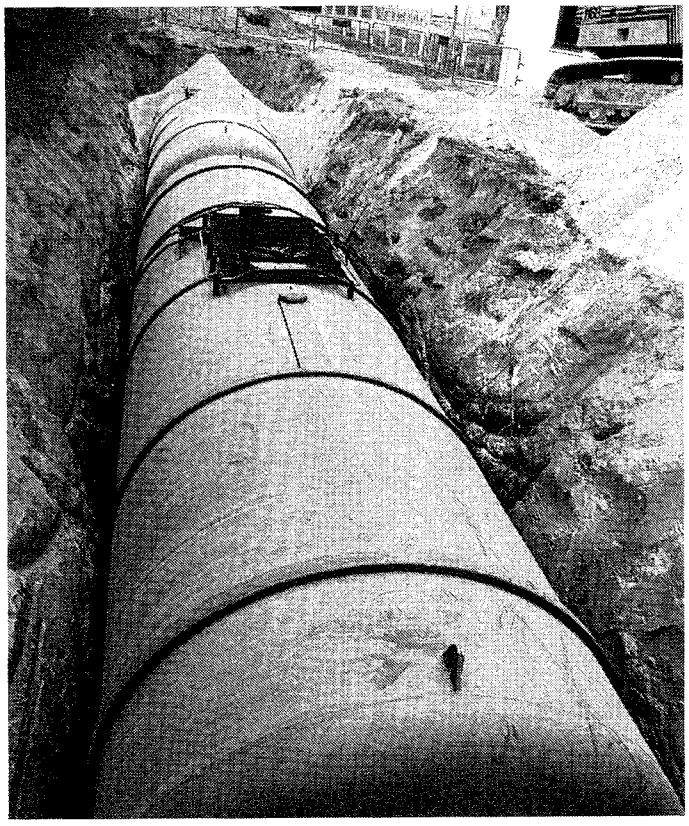

Grâce à l'implantation de deux citernes de 80 m3 chacune, toute la couverture en défense incendie du bourg est désormais confirmée.

Cet équipement, nécessaire afin de répondre aux nouvelles normes, ne pouvait être assuré par le réseau d'eau potable d'un débit trop faible. Il était indispensable pour l'implantation du lotissement "Le Ronceray".

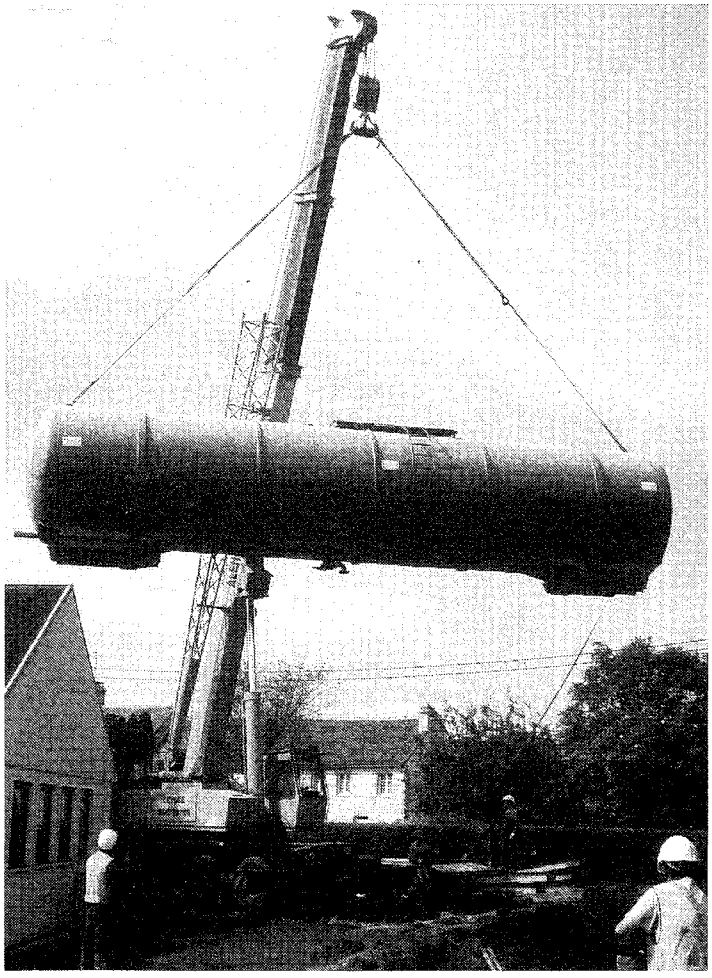

L'alimentation de ces citernes est réalisée par une simple conduite d'eau associée à un flotteur afin de maintenir le niveau à son maximum.

Leur mise en place fut une opération délicate pour l'entreprise qui avait la charge de les enterrer. Elles sont reliées entre elles par une canalisation située en partie basse assurant la communication.

<u>Montant des travaux</u> :

- Achat des citernes	77.200 F
- Terrassement et installation	114.000 F

PLUVIAL DU BOURG

Comme prévu, ce réseau a été mis en place sur une longueur de 530 mètres. Les sections posée sont respectivement :
Ø 0,80m entre le carrefour du bourg et l'exutoire situé dans les douves du château.
Ø 0,60m entre le carrefour et l'entrée du nouveau lotissement.

Ce pluvial reprendra l'écoulement des eaux de pluie de toute la RD1 et la partie située vers l'école et l'église.

Cette réalisation permet de prévoir une extension du bourg et de canaliser les eaux de pluie en provenance du calvaire. Il permettra de restreindre les risques d'inondation au niveau le plus bas du bourg. Le montant des travaux s'élèvent à 563.300 F T.T.C. et sera financé par un emprunt sur 15 ans.

ASSAINISSEMENT

Presque 1000 m de canalisations ont été enterrés dans le bourg. Toutes les eaux usées vont ainsi rejoindre, par l'intermédiaire du poste de refoulement situé au bout du chemin de "la Croix", le réseau existant en zone industrielle pour être traitées par la station d'épuration de la C.U.A..

Une majorité des habitants sont déjà raccordés. Des contrôles de conformité seront effectués.

Il faut rappeler que les eaux usées ne doivent pas être mélangées aux eaux de pluie et à l'inverse les eaux de pluie ne doivent pas être envoyées dans le réseau d'assainissement.

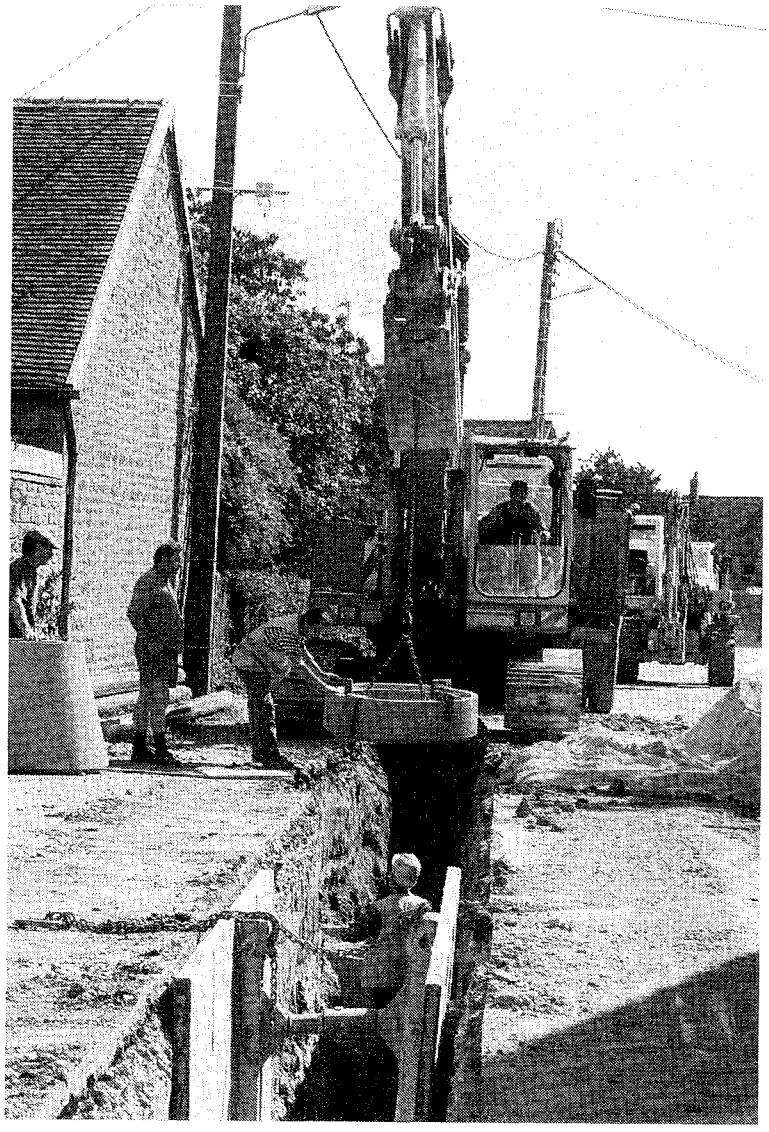

Dissimulation des Réseaux

Tous ces travaux sont en cours. Les réseaux aériens d'EDF et de France Télécom vont disparaître. Deux transformateurs EDF vont être mis en service pour assurer la distribution en énergie de l'ensemble du bourg. Le premier, inclus dans une cabine béton de couleur verte, est situé face au lotissement "Le Ronceray". Son intégration n'a été rendu possible que par l'aimable concours de M. et Mme ÉPINETTE qui ont cédé une parcelle de terrain à la commune et auxquels l'ensemble du Conseil Municipal adresse ses remerciements. Le second plus petit est situé face à l'entrée du bâtiment communal.

Tous les poteaux soutenant les réseaux aériens seront retirés vers la fin du premier trimestre 1998.

GAZ NATUREL

En étroite coordination avec la Communauté Urbaine d'Alençon et Gaz de France, la desserte du bourg en gaz naturel est assurée.

Un réseau a été mis en place en tranchée commune. La commune a prévu l'alimentation de la cantine et de l'église.

DENOMINATION DES RUES DU BOURG

Ce schéma donne l'ébauche de la dénomination du Bourg où personnages illustres avaient un lien étroit avec LONRAI :

- rue Armand DONON pour la rue de l'église. Il fit construire l'église actuelle de LONRAI (1876 - 1877),
- rue du Baron MERCIER du carrefour vers COLOMBIERS, il fut propriétaire du château (1805 à 1850), y installa une fabrique de dentelle, le rasa puis le reconstruisit dans sa forme actuelle. Baron d'Empire, il fut Maire d'ALENCON, Préfet de l'Orne, député de l'Orne pendant 25 ans. Il est enterré au centre du cimetière de LONRAI,
- rue Jeanne d'ALBERT du carrefour vers le Hamel. D'origine gasconne, elle devint reine de Navarre et mère du grand roi Henri IV (1553 - 1610). Sa mère, Marguerite de Valois, la brillante soeur de François 1er, confia la princesse enfant à Madame de Silly qui l'éleva et l'éduqua de nombreuses années au château de LONRAI,
- rue HAIMERI du carrefour vers le calvaire. Fut le 1er seigneur connu, mentionné en 1091, était dénommé Haimeri de Lonreio,
- chemin de la CROIX : puisqu'il a pour vocation de rester chemin sans revêtement de chaussée, qu'il est plutôt destiné à la promenade et desservir les 5 habitats de la ferme CROISé au carrefour de la maison de M. et Mme EPINETTE,
- rue du RONCERAY : les commissions unanimes trouvent cette dénomination satisfaisante, toutefois si une histoire dans cette zone ressortait, elle serait analysée.

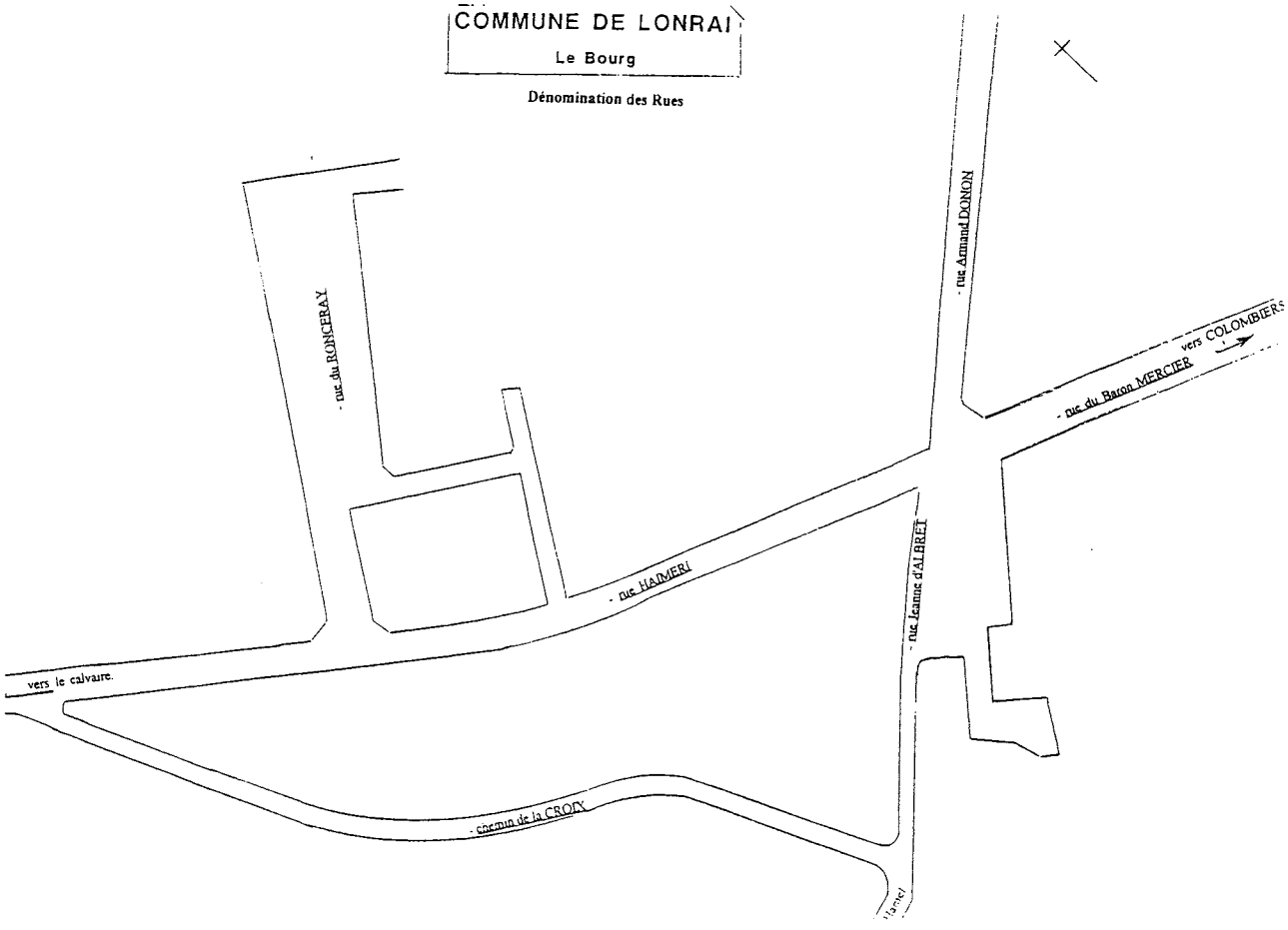

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE MONTPERTHUIS

Étapes et évolution suite aux différentes réunions.

Réunion publique du 04/10/1997 à Montperthuis : à la grande satisfaction du Conseil Municipal les habitants ont répondu présent, 21 foyers étaient représentés dont tous les foyers proches de la Place. Un plan d'aménagement approché a servi de base de dialogue, et a permis de recueillir plusieurs remarques dont voici l'essentiel :

SÉCURITÉ : La mise en évidence de passages fréquents et rapides de véhicules utilitaires d'entreprises qui utilise cette voie pour un gain de temps. faire le maximum pour ralentir la vitesse, voire dissuader les personnes d'un gain de temps en passant par Montperthuis surtout pour les.

ENVIRONNEMENT : il faut une place simple, aérée, facile d'entretien, à allure rustique sans trop d'aménagement artificiel, quelques parterres avec arbustes suffiraient et il convient de limiter les arbres à grand développement côté habitat. L'installation de jeux de boules et de bancs, voire aire de jeux est souhaitée.

Le schéma ci-contre donne une vue d'un début d'aménagement répondant aux souhaits mais imposant malgré tout encore d'autres réflexions.

La place se trouverait agrandie en partie sud puisque le délaissé qui servait de dépôt de bois serait utilisé en chaussée répondant ainsi à la nécessité de ralentissement des véhicules et même à la dissuasion de passage. Des arbres d'alignement seraient implantés en bordure de chemin.

Un emplacement jeux de boules reste à positionner ainsi que des bancs avec ombrage. Des bornes charretières sont préférées aux lisses de limite de cette place (il ne faut aucun véhicule sur l'espace aménagé).

Au Nord il serait souhaitable que la placette fasse partie de cet aménagement ; aucune décision n'est encore prise puisqu'elle est actuellement privée, elle ne conditionne pas l'essentiel du projet retenu pour une mise en oeuvre courant du 1er semestre.

Dénomination des Rues de Montperthuis.

Les commissions se sont prononcées pour une recherche sur l'origine et le vécu de Montperthuis. Toutes personnes susceptibles d'aider avec certaines archives telles que cartes postales, vieux manuscrits seront les bienvenues, à défaut des renseignements verbaux permettraient de se diriger plus précisément aux archives départementales.

Merci d'avance.

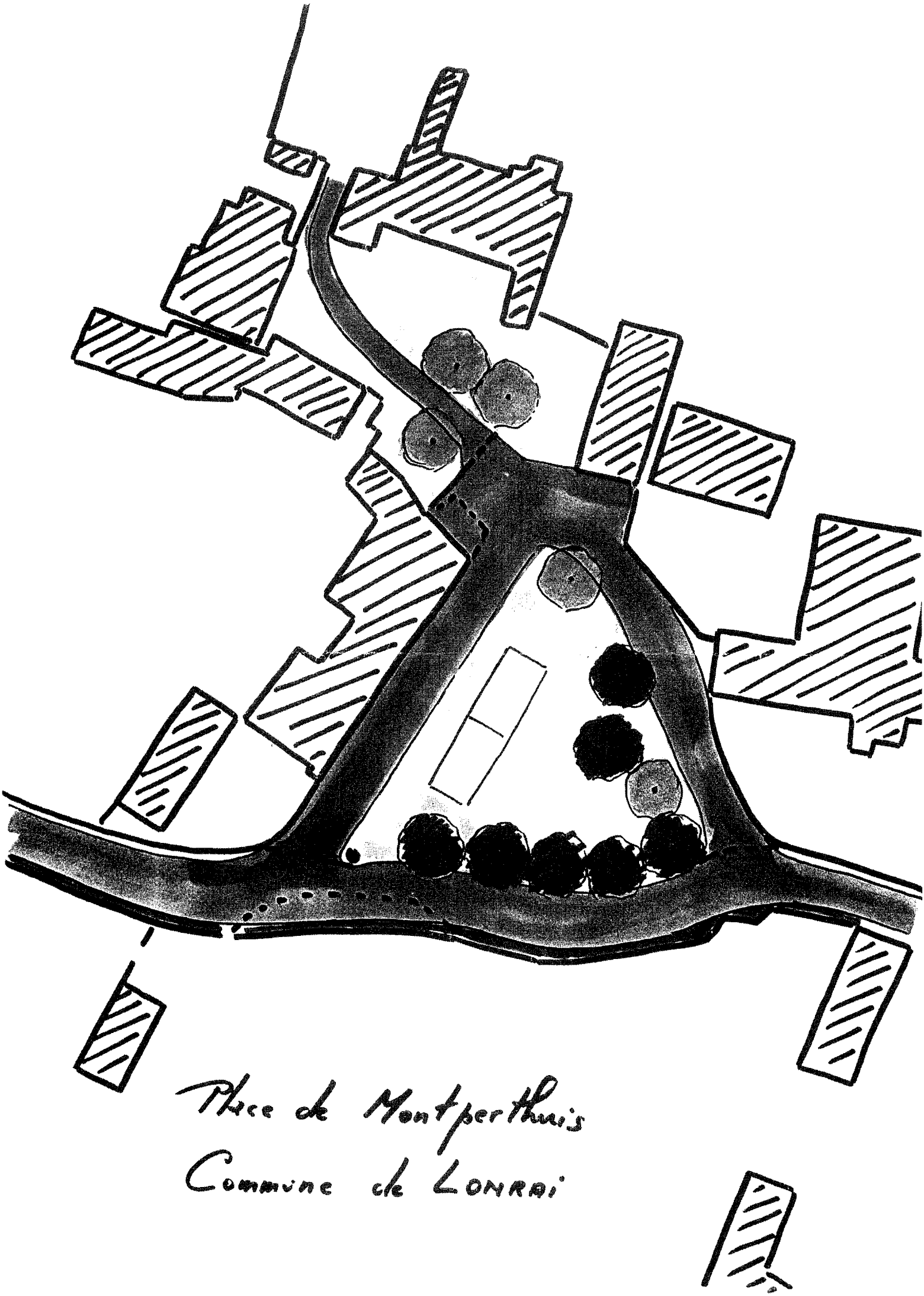
Place de Montperthuis
Commune de LONRAI

ZONE ARTISANALE

C'est en 1996 que l'extension de la zone artisanale de Lonrai a été décidée et confiée à la C.U.A. qui en assure actuellement la viabilité.

Elle va par cet agrandissement doubler sa surface. Une route de 12 mètres de large et de 150 mètres de long vient en prolongement de la desserte existante.

Deux entreprises ont décidé de s'y installer en 1998.

La société DECICAL actuellement sise 18, rue Nicolas Appert à Alençon est spécialisée dans l'isolation acoustique industrielle. Créée en 1994, son Directeur M. Denis LEMAITRE a choisi le site de Lonrai pour transférer son entreprise et poursuivre son développement. Sur une surface de 5000 m², un bâtiment prendra place et regroupera le bureau d'études, le service administratif, le service commercial et un atelier de fabrication.

L'opérateur SFR élèvera un émetteur assurant une meilleure couverture sur l'agglomération Alençonnaise pour ses téléphones portables. D'autre part des négociations sont en cours entre la C.U.A., FR3, et SFR pour envisager l'installation d'un relais afin de permettre un élargissement de la réception de l'émission régionale de FR3 Normandie.

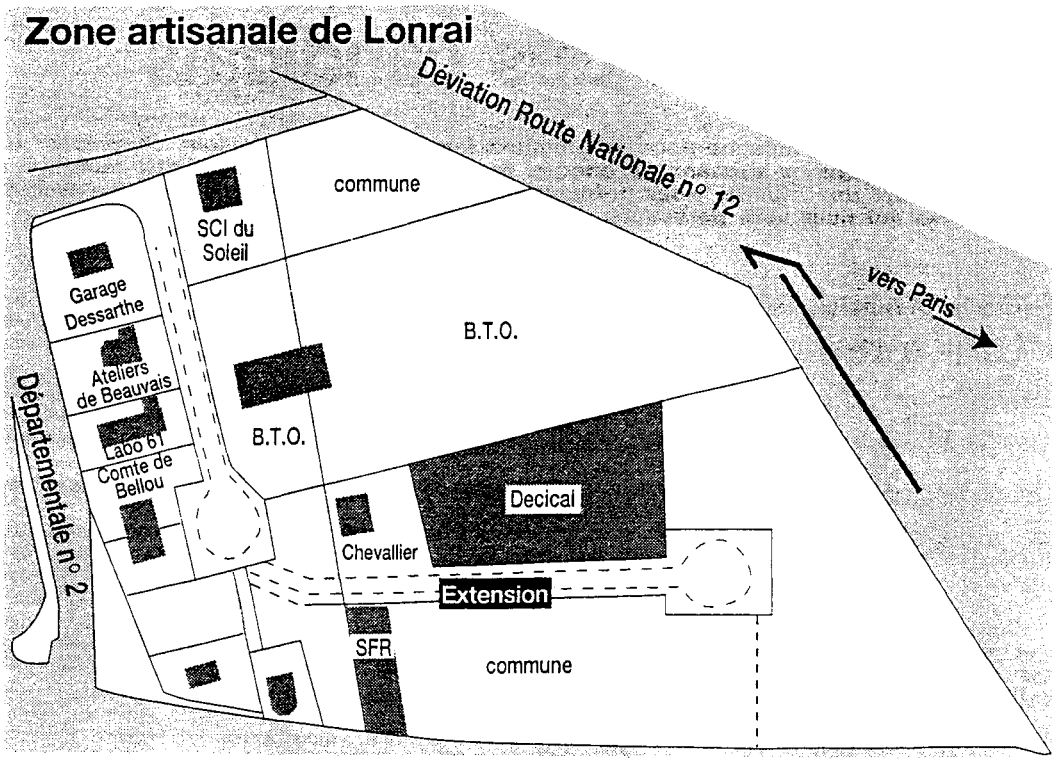

Les vestiges archéologiques de LONRAI

Depuis 1987, la mise en place progressive de programmes d'archéologie préventive a permis d'établir des inventaires de sites à l'échelle de la commune. Jusqu'à présent, de telles actions n'ont été menées que dans quelques cantons ciblés en fonction des risques de destructions qui pesaient sur leur territoire (autoroutes, routes, lotissements, zones artisanales et industrielles).

Les informations recueillies alimentent une banque de données informatisée capable de fournir, à la demande, la liste des vestiges archéologiques connus sur une ou plusieurs communes. Les avantages d'un tel système sont importants pour la sauvegarde du patrimoine archéologique, par nature caché par le sol. Prise en compte des vestiges lors de l'élaboration d'un P.O.S., zonages archéologiques, intervention préalable des archéologues en cas de travaux menaçant un site.

Le territoire de Lonrai a fait l'objet d'une telle recherche en 1993 et 1994 dans le cadre d'une action préventive concernant les cantons d'Alençon-est et ouest. Trois types de méthodes ont été utilisés pour identifier les vestiges cachés :

1) - Étude des ressources écrites.
2) - Photos aériennes.
3) - Prospection au sol dans les labours.

Les résultats de ces investigations peuvent paraître assez limités comparativement à d'autres communes comme Valframbert par exemple qui compte 39 sites. Deux explications possibles peuvent être avancées :
L'absence de cours d'eau significatif sur le territoire. l'eau constituant un facteur primordial d'implantation des populations à toutes les époques.
Pour la période gallo-romaine, la proximité de la grande villa de Colombiers dont les terres de Lonrai devaient dépendre.

Dix sites et indices de sites archéologiques sont actuellement connus sur le territoire de la commune de Lonrai. Par période, la répartition est la suivante :

- ✓ **Préhistoire** (Paléolithique) ..... Néant
- ✓ **Préhistoire** (Néolithique) ..... **5 sites**
- ✓ **Âges des métaux** (bronze) ..... **1 site**
- ✓ **Âges des métaux** (fer) ..... Néant
- ✓ **Période gallo-romaine** ..... **4 sites**
- ✓ **Période médiévale & moderne** .... **2 sites**

Le total supérieur à dix s'explique par l'occupation d'un même site à plusieurs époques.

Localisation et descriptif sommaire.

(1) " ***La Grande Luzerne*** " (Néolithique) : 3 haches polies et quelques éclats de silex. Ce site a été signalé pour la première fois par T. CHURIN en 1985.

(2) " ***La Bidarde*** " (Néolithique) : 5 haches polies.
Il s'agit d'une découverte ancienne mentionnée en 1893, dans le Bulletin de la S.H.A.O. par M. LETELLIER alors Conservateur du Musée d'Alençon.

(3) " ***Parc du Château*** " (Gaule Romaine) : Dépôt monétaire de 44 monnaies d'or des IVe et Ve siècles.
Ce trésor a été découvert au début du siècle dernier par des enfants.
De Maurey d'Orville dans ses " Recherches historiques sur la ville, les Évêques et le Diocèse de Sées " écrit :
" En mars 1911, on découvrit près du Château de Lonrai, aux portes d'Alençon, 44 monnaies d'or des IVe et Ve siècles, de Valentini, de Sévère, de Zénon et une d'Honorius, toutes frappées à Constantinople... aussi une Placidia et un Anthémius."

(4) " ***Le Coudray*** " (Néolithique) : Outils en silex et éclats de débitage.

(5) " ***Le Ronceray*** " (Néolithique) : Quelques éclats de silex taillé.

(6) " ***La Cuissaye*** " (Bronze Ancien) : Une armature de flèche en silex, de type "ogival court".
(Gaule Romaine) : Matériaux et fragments de poteries.

(7) " ***La Gaucherie*** " (Néolithique) : Quelques éclats de silex taillé.
(Gaule Romaine) : Matériaux (tuiles) et poteries.

(8) " ***Les Petites Fontaines*** " (Gaule Romaine) : Matériaux et fragments de poteries.

(9) " ***Le Château*** " (Moyen Âge) : Vestiges de l'ancien château.
L'Abbé MESNIL écrit, en 1910, dans le Bulletin de la S.H.A.O. / " Les seigneurs de Lonrai brûlèrent leur ancien château de crainte que les anglais ne s'y fortifiassent dans l'irruption qu'ils firent vers 1360 ....". De Maurey d'Orville ajoute : " Lonray dut être rétabli vers 1571; ce fut sur les ruines de l'édifice détruit que François de Silli (....) fit reconstruire le château au commencement du XVIe siècle ".

(10) " ***Le Château*** " (Moyen Âge / Moderne) : Ruines de l'ancienne église paroissiale.
L'Abbé DESVAUX signale que l'ancienne église de Lonrai s'élevait autrefois dans l'enceinte du parc du château (Bulletin des Amis des Monuments Ornais, 1903).
L'église actuelle est de construction récente (1876 - 1877).

Guy LECLERC
Archéologue
Membre du bureau de la S.H.A.O.

Lonrai.

Localisation des vestiges archéologiques.

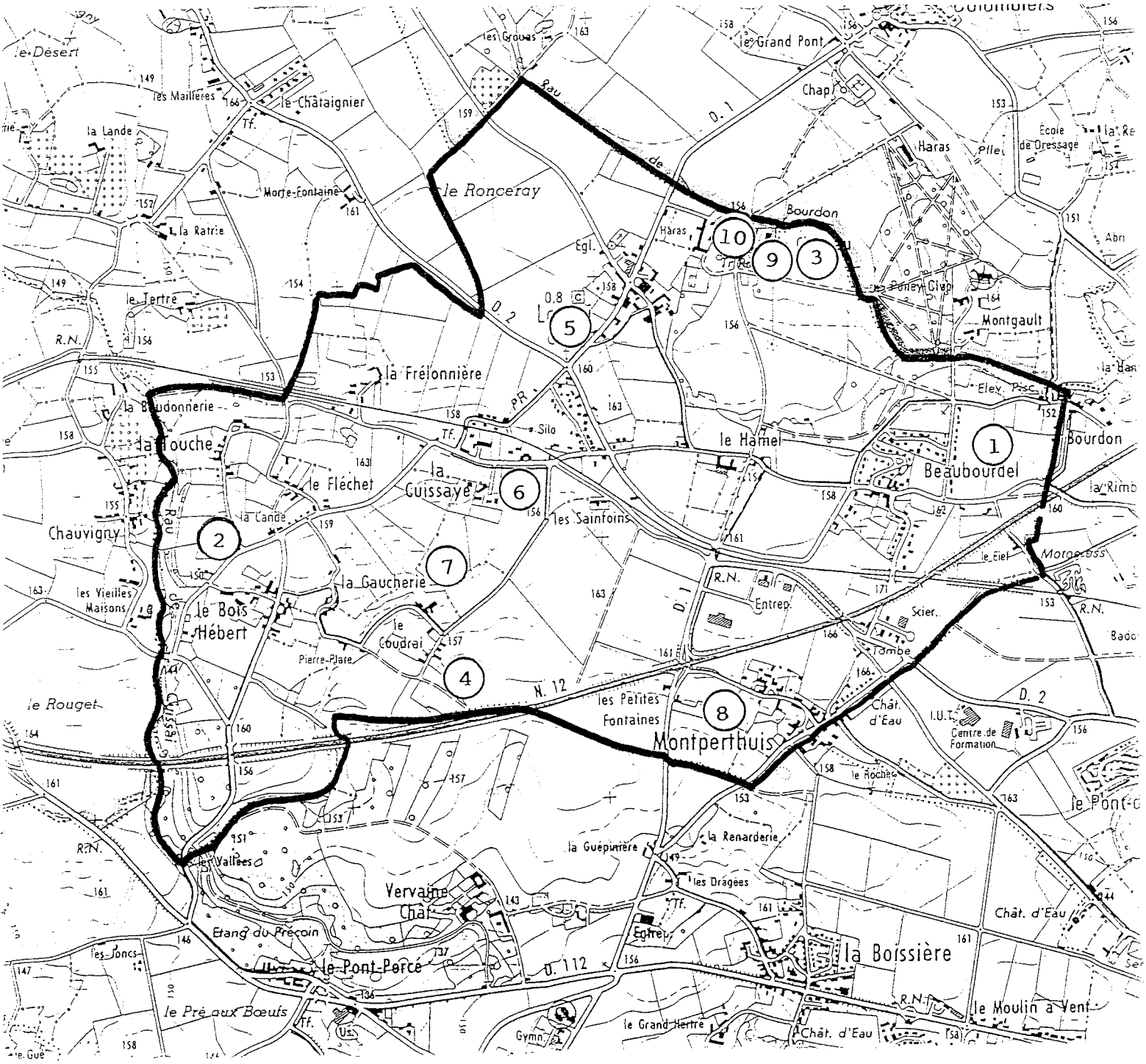

S.I.V.O.S.

LONRAI - COLOMBIERS - CUISSAI

Les effectifs à la rentrée scolaire 97/98 étaient de 140 élèves repartis de la façon suivante :

COMMUNE	ÉLÈVES / COMMUNE		ÉLÈVES / SITE	
LONRAI	42 élèves	30 %	70 élèves	50 %
CUISSAI	62 élèves	44 %	47 élèves	34 %
COLOMBIERS	21 élèves	15 %	23 élèves	16 %
ST NICOLAS DES BOIS	14 élèves	10 %		
HORS COMMUNES	1 élève	1 %		

CANTINE SCOLAIRE et GARDERIE

Prix des repas :	- Enfant de maternelle	16,20 F
	- Enfant de primaire	17,60 F
	- Adulte	25,30 F

Garderie du matin, LONRAI	de 7h30 à 8h45	Forfait :	6,15 F
Garderie du soir, LONRAI	de 16h20 à 17h00	Gratuit	
	de 17h00 à 18h30	Forfait :	9,20 F

B.C.D.

Le S.I.V.O.S. a apporté une nouvelle fois son concours à l'aménagement de la bibliothèque de l'école. Une subvention de 7.000,00 F a été votée en complément des 7.000,00 provisionnés en 1996.

Achats de mobiliers pour la B.C.D. 9911,00 F

Projet de regroupement des écoles du R.P.I.

A la vue des orientations budgétaires proposées par la Préfecture de l'Orne qui souhaite la mise en place de pôles scolaires, le S.I.V.O.S. a demandé à chaque commune membre de réfléchir à l'évolution qui doit être donnée à nos écoles du R.P.I.. Il est important qu'une solution d'avenir soit proposée à nos enfants et réponde à l'attente des enseignants et des parents d'élèves. La réflexion est bien avancée, une orientation devra intervenir au premier trimestre 1998.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal
Lonrai - Colombiers - Cuissai

Le R.P.I. accueille cette année 140 enfants répartis ainsi :
56 élèves à la maternelles de Lonrai.
14 élèves en classe de C.P. à Lonrai.
23 élèves en classe de CE1 à Cuissai.
24 élèves en classe de CM1/CM2 à Cuissai.
23 élèves en classe de CE2/CM1 à Colombiers.
Sur le site de Colombiers, Mme TETREL a remplacé M Peccate.

A la rentrée de septembre, les élèves de Cours Préparatoire de Lonrai ont pris possession de locaux entièrement rénovés (Peinture, éclairage, fenêtres et stores). C'est un nouveau cadre de travail très agréable pour les enfants et leur instituteur.

L'année scolaire 97-98 sera riche en événements et rendez-vous pour les élèves. Voici quelques projets pédagogiques mis en place dans les classes du RPI :

- Un professeur de l'École Nationale de Musique d'Alençon intervient dans toutes les classes de la maternelle au CM2 pour y dispenser une initiation au chant choral. Ainsi, des élèves participeront cette année à Musique en Choeur (rendez-vous musical à Alençon).

- L'ensemble des classes est impliqué dans un projet " Sciences à l'École ". Les élèves du primaire se rendront à la Cité des Sciences de " La Villette " au mois de janvier 98. Ils pourront, sur place, participer à plusieurs ateliers (Électricité ....).

- Au mois de mai, un forum aura lieu à Alençon pour clôturer cette année de mise en pratique des sciences à l'école. Les élèves du R.P.I. participeront également au forum de la danse à Bagnole de l'Orne ainsi qu'à diverses rencontres sportives sur Alençon.

Notre grand projet était aussi la création d'une Bibliothèque Centre de Documentation ouverte à l'ensemble des élèves du regroupement, installée aujourd'hui dans une salle de classe. Nous remercions l'Association de Parents d'Elèves qui a renouvelé en 1997 son don de 3 000 F pour l'achat de livres.

Ce programme riche en projets et en sorties culturelles témoigne de l'enthousiasme des enseignants, du soutien des parents et des municipalités pour que l'école rurale soit une école vivante et dynamique.

Les enfants et les collègues se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs voeux.

Sophie CHAMPION
Directrice de l'école de Lonrai

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La loi du 13 juillet 1992 fait obligation aux villes et aux agglomérations de moderniser la collecte et de s'engager dans un programme de tri sélectif : en l'an 2002 seuls pourront être déposés dans les décharges les déchets qui ne peuvent être valorisés. Les moyens à mettre en place demanderont d'importants investissements : par un tri performant les déchets recyclables peuvent atteindre 50 % de la totalité et donc être réutilisés après transformation.

Ce qu'il faut savoir : un habitant produit en moyenne 440 kg de déchets par an, soit environ 30 tonnes pour une vie.
Une tonne de verre récupéré = 100 kg de fuel et 700 kg de sable économisés.

La collecte sélective doit répondre à 3 impératifs.

1) Impératif écologique : la moitié de notre poubelle sera récupérée, la quantité traitée sera diminuée, les pollutions résiduelles générées par leurs éliminations seront réduites et les milieux naturels seront ainsi protégés.

2) Double intérêt économique : un tri des déchets dit de qualité permet de réduire les quantités de déchets banals mis en décharge prolongeant ainsi la durée d'utilisation de l'équipement nécessaire et pour lequel il est difficile de trouver un site d'implantation. Les matériaux recyclés permettront de faire des économies de matières premières (minerai de fer, bois...) et d'énergie quel que soit le recyclage (verre, carton et autres matériaux).

3) Impératif réglementaire : la loi du 13 juillet 1992 impose aux communes de moderniser la collecte et le traitement des déchets d'ici à 2002.
Au niveau de la Communauté Urbaine la collecte sélective est commencée sur 11 communes, LONRAI est prévu à partir de fin février, début mars. Une campagne d'information sera faite avant le ramassage sélectif. Vous disposerez d'un guide de tri et une information à domicile est prévue.

Il faudra se familiariser avec les nouvelles couleurs des sacs

Le sac translucide bleu recevra les emballages plastiques, métalliques et les briques alimentaires (lait et jus de fruits) ou corps creux.

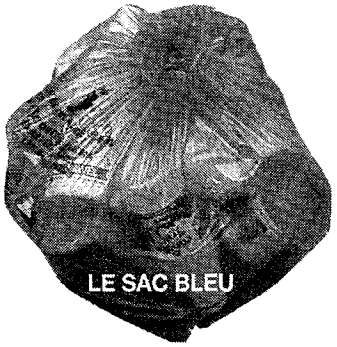

Le sac translucide jaune recevra les journaux, magazines et cartons d'emballage ou corps plats.

Le sac poubelle habituel recevra tous les déchets non recyclables et ceux pour lesquels il y a un doute.

Vous jetterez dans le container à verre les bouteilles, bocaux et pots de verre.

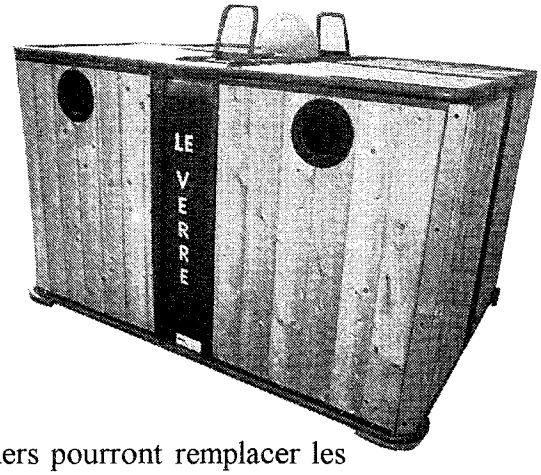

Nota : dans certains villages des containers pourront remplacer les sacs à cause de diverses contraintes (accès notamment).

Jours de ramassage (qui vous seront confirmés) :
déchets ménagers : mardi et samedi - déchets recyclables : jeudi.

La réussite de la collecte sélective dépendra de notre civisme et de notre participation.

ASSURONS LA SAUVEGARDE DE NOTRE CADRE DE VIE

PAROISSE Ste CATHERINE D'ÉCOUVES

LA VIE PAROISSIALE

La commune de LONRAI fait partie d'un ensemble paroissial qui porte le nom de **"PAROISSE SAINTE CATHERINE D'ÉCOUVES".**

Elle regroupe les communes de : Colombiers, Cuissai, Damigny, Lonrai et Saint Nicolas des bois.

Presbytère : Abbé Denis MARY 2, place de l'église. 61250 Damigny **02.33.29.02.87**

Messes célébrées habituellement sur la " Paroisse " :
- **LONRAI, le samedi soir à 18h00** (sauf en été). Animation par les enfants du catéchisme.
- DAMIGNY, le dimanche matin à 10h30 (toute l'année)

CALENDRIER 1998

Baptême des petits enfants.
Ils sont célébrés à l'église de Damigny:
- Le troisième dimanche du mois, à 11h15, après la messe.
- Pendant la messe les dimanches: 12 Avril (Pâques), 3 Mai, 7 Juin, 6 Septembre , 4 Octobre. (pour d'autres dates, voir ce qui est possible)
- Inscription:

Presbytère de Damigny, 2 place de l'église.	Tél.: 02.33.29.02.87
Éric et Marie-Claude CORMIER, 6 rue E. Lalo à Damigny.	Tél.: 02.33.29.57.80
Philippe et Isabelle BOUVET, résid. du Châtaignier à CUISSAI	Tél.: 02.33.26.30.28
Daniel et A.-Sophie LABBE, les Coutardières à COLOMBIERS	Tél.: 02.33.26.61.59

Première Communion (CM1).
Samedi 25 Avril : 18h00 à Lonrai.
Dimanche 26 Avril : 10h30 à Damigny

Profession de foi (12 ans).
Jeudi 21 Mai (Ascension) : 10h30 Damigny
Dimanche 31 Mai (Pentecôte) : 10h30 Damigny

Dimanche des malades (avec "Sacrement des malades").
Dimanche 17 Mai : 10h30 à Damigny.

Événements.
-Soirée pour les Jeunes avec le groupe "VARAPE" (du perche) :
Samedi 28 Février à 20h30 en l'église de Damigny.

-Grand rassemblement diocésain : (Cinq années après le Synode)
Dimanche 11 Octobre. (Parc Élan à Alençon)

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
LONRAI - COLOMBIERS - CUISSAI

L'Association des Parents d'élèves du R.P.I. représente 98 familles de LONRAI, COLOMBIERS, CUISSAI, SAINT NICOLAS DES BOIS, dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du regroupement. L'A.P.E. participe au financement de divers projets et en particulier à tout ce qui permet à l'école de s'ouvrir sur l'extérieur (dotation pour la bibliothèque, sortie à la cité des sciences à PARIS).

L'A.P.E. tient à remercier chaleureusement de leur soutien les artisans et les entreprises, qui ont permis de doter le loto du 29 novembre dernier de nombreux lots, pour la plus grande joie des 180 joueurs présents. Ce soutien est pour nous très important, nous encourageons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à nous accompagner dans notre démarche.

Nous vous invitons à prendre note dès à présent des manifestations programmées en 1998:

- ***16 janvier au 27 février:*** loterie exceptionnelle en partenariat avec le Crédit Mutuel
- ***samedi 21 mars***: repas annuel
- ***samedi 20 juin***: fête de fin d'année des écoles du R.P.I., clôturée par un amical barbecue.

L'A.P.E. est heureuse de présenter ses meilleurs voeux de bonheur et de santé à tous les habitants de LONRAI; L'A.P.E. espère les voir toujours plus nombreux aux manifestations qu'elle organise. Chacun montrant ainsi son attachement à une école de qualité en milieu rural. L'année 1998 va être importante, pour la pérennité, la vitalité et le développement du regroupement pédagogique, nous espérons voir se concrétiser un projet ambitieux pour l'école; l'avenir de nos enfants, notre avenir se dessine dès l'école.

Merci et à bientôt.

Le Président de l'A.P.E.

A. LESAGE

A.S.L.A.LO.CO

Suite à l'assemblée générale du 27 septembre 1997, un nouveau bureau a été élu
Président : Mr VANNIER David
Vice-Président : Mr VANNIER Daniel
Trésorier : Mr COME Gilles
Secrétaire : Mlle BAIILEUL Sandrine
Secrétaire-adjointe : Mme COLIN Eliane

Cette saison, 4 équipes en **tennis de table** sont engagées au championnat FSGT (Excellence, Honneur, Promotion d'Honneur et Féminines soit 14 joueurs).
Entraînement le vendredi à 20h30 salle de Colombiers, responsable Mr VANNIER David au 02-33-26-83-94.

Section **cyclotourisme** : reprise saison fin janvier, pour les nouvelles licences contacter Mr VANNIER Daniel au 02-33-27-50-92 avant le 15 janvier 1998.

Section **gym** : le mardi à 20h15 pour les adultes, responsable Mlle SOREL Christine au 02-33-27-24-90. Le mercredi après-midi pour les enfants, responsable : Mme CLEREMBEAUX

Cette année, une nouvelle section a été créée, le **tennis** où 6 joueurs se sont engagés au championnat FSGT, responsable Mr COME Denis au 02-33-81-90-21.

Une bonne ambiance règne au sein du club (repas de noël, galette des rois, repas de fin d'année...).

Le brevet cyclotourisme le jeudi de l'ascension et le tournoi de pétanque prévu le 5 juillet 1998 sont maintenus. (Prévision d'un rallye-vélo en juillet).

Résultats du championnat de l'Orne tennis de table FSGT :

- Champion de l'Orne cadet : COLLET Jérémy
- Championne de L'Orne junior fille : VANNIER Stéphanie
- Champion de l'Orne 4ème série : COLLET Jérémy
- Vice-Championne de l'Orne 4ème série : VANNIER Stéphanie
- Vice-Championne de l'Orne 3ème série : BAILLEUL Sandrine

et surtout le club a été récompensé pour la meilleure représentation ornaise.

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LONRAI

ET SES ENVIRONS

Tous les membres de "l'Association Familles Rurales de LONRAI et ses environs" sont heureux de vous adresser leurs meilleurs voeux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Notre petite équipe de bénévoles a vu son cercle s'agrandir à l'occasion de sa dernière Assemblée Générale avec l'arrivée, en tant que trésorière adjointe, de Mme Corinne LE ROYER. Composée de 6 personnes, notre association met en place chaque été un Centre de Loisirs sans hébergement afin d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans.

Ce sont en 97, 75 enfants provenant de 15 communes environnantes qui sont venus -par leurs jeux et leurs éclats de rire- animer notre commune.

De nombreuses activités leur ont été proposées sous la conduite de 4 animateurs. Plusieurs sorties ont été réalisées ainsi que 2 mini-camps à la ferme équestre de Montmirel aux Ventes-de-Bourse avec pour principale activité le poney. Les sorties et les mini-camps ont remporté un vif succès, aussi mettrons-nous en 1998 l'accent sur ceux-ci afin de les développer.

Nous espérons que 98 sera un "excellent cru" pour "La Ruche et que vos enfants auront plaisir à y revenir, faisant des émules dans le cercle de leurs copains ou cousins...

Notre association est ouverte à toute proposition ou suggestion, aussi, n'hésitez pas à nous contacter :

Madame HUCHET : 02.33.26.63.54

En attendant, rendez-vous l'été prochain.

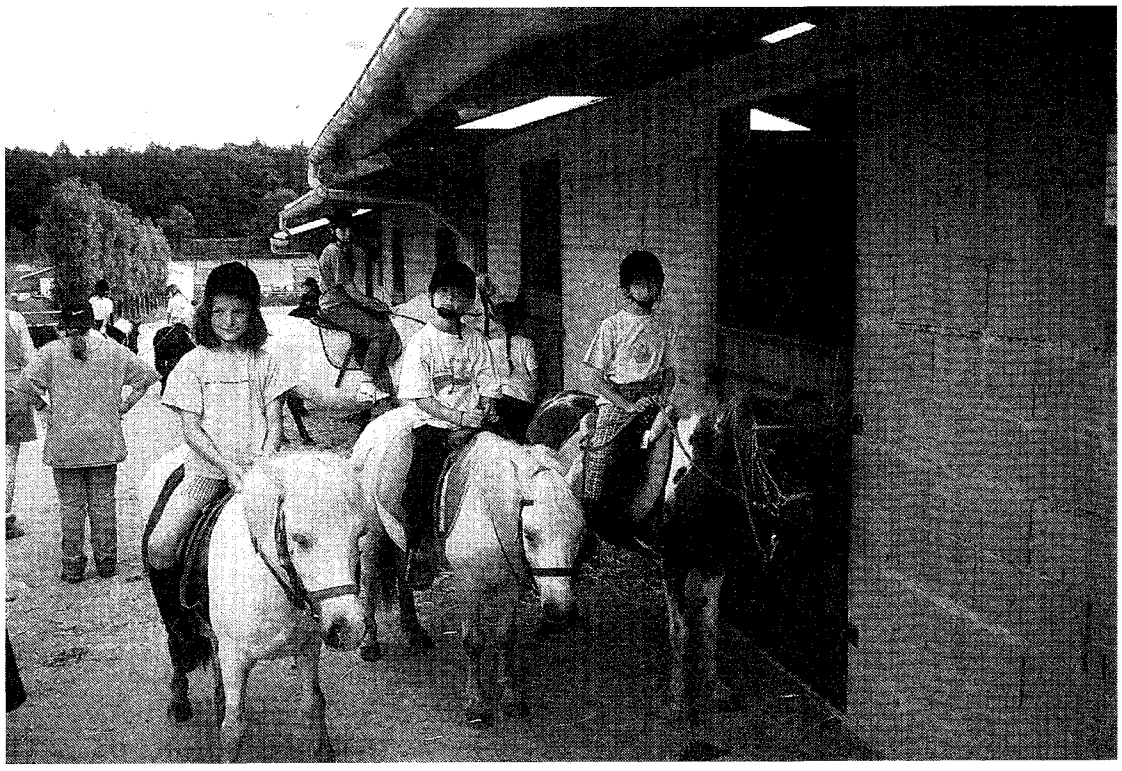

L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX

POUR LA NOUVELLE ANNEE

L'assemblée générale a eu lieu à la Mairie (siège de l'Association) le 28 mars 1997.

L'association remercie toutes les personnes présentes lors des cérémonies patriotiques pour perpétuer le souvenir de ceux qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille pour la liberté de la France.

Elle remercie chaleureusement Madame LETARD qui a confectionné des bouquets ainsi que les enfants qui les ont déposés au Monument.

L'Association compte 66 adhérents (en augmentation) :
- 8 : 39-45
- 1 : Indochine
- 14 AFN
- 43 : sympathisants

Cette année nous avons eu la douleur de perdre Gilbert CROISé, notre secrétaire.

Les personnes désirant rejoindre l'association peuvent s'inscrire lors de la cérémonie du 8 mai. Montant de la cotisation : 30 F.

Comme tous les ans, les porte-drapeau étaient aux manifestations :
- 10 août à la Croix Médavy et au Cimetière Militaire des Gateys pour l'anniversaire de la Libération d'ALENCON ;
- 15 août au pèlerinage de la chapelle Bonsecours de RADON ;
- 28 novembre au Monument LECLERC pour le cinquantenaire de la mort du Général.

Cette année, le banquet à réuni 38 convives, participation en baisse.

Le Président, Pierre LE GARCON

CLUB DE L'AMITIE

Le point fort de cette année 1997 fut la journée cycliste départementale du 30 mai. En effet, plus de 110 aînés venus de tout le département et qui avaient choisi le petit parcours (20,7 km le matin et 20,5 km l'après-midi) se sont retrouvés dès 9 heures le matin à "la ferme du Hamel" pour la pause casse-croûte préparée par le Club de Lonrai. Toute la journée ils ont sillonné les routes de notre commune mais aussi celles des alentours avec notamment un arrêt pour la visite de l'église de Colombiers et la découverte de la ferme de la célèbre "Berthe" à Briante.

Le 19 février, par un après-midi très ensoleillé, notre Club accueillait la marche cantonale avec toujours autant de succès puisque 130 personnes avaient répondu à l'invitation.

Le 4 juin tous les adhérents du Club furent conviés à une journée détente qui commença par un repas pris à la ferme auberge de Chailloué, se poursuivit par la visite des sites de Chambois et du Mémorial de Montormel, ce qui nous fit revivre de bien tristes souvenirs. Cette journée se termina à Sévigny dans un élevage de cervidés.

Plusieurs d'entre nous ont participé à un voyage en Autriche proposé par les Aînés Ruraux. En 1998, deux destinations sont au programme : la Turquie et le Mexique.

Solidarité : les Aînés Ruraux ont participé au financement de travaux d'aménagement et de réinsertion sociale du foyer Jean Rodhain à Alençon. Notre action se fait en vendant des boîtes de gâteaux.

Notre Club est ouvert à tous les retraités et c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous en accueillons de nouveaux.

Bonne et heureuse année

Bernadette DUBOUST, Présidente
contact : 02.33.26.03.81

ASSOCIATION "LONRAI-ACTIVITES-LOISIRS"

Il y a un an nous vous annoncions la naissance de "Lonrai-Activités-Loisirs". Aujourd'hui c'est avec grand plaisirque nous pouvons dire que c'est une réussite.

En effet, le 11 octobre dernier nous fêtions notre 1er anniversaire en organisant une exposition des travaux faits dans les différents ateliers et ce sont plus de 150 personnes qui se sont déplacées et qui ont pu admirer les compositions florales, les travaux manuels (abat-jour, broderies, aménagement de tiroirs, peinture...) réalisés par les adhérents de l'Association tout au long de l'année.

Cette nouvelle année est repartie sous d'excellents auspices puisque le groupe "art floral" compte une quarantaine de participants, le groupe "peinture sur objets" une vingtaine et le groupe "bricolage" une dizaine.

Rejoignez l'Association, vous idées et vos suggestions seront les bienvenues.

Calendrier :
- Assemblée Générale : 04 février 1998 à 20h30 salle de la Mairie
- Soirée couscous le 28 février à 20 h - salle polyvalente de CUISSAI avec l'orchestre "Ambiance Musique"
- Art floral : salle polyvalente
  mercredi 25 février et 27 mai : séances animées par un fleuriste
  vendredi 3 avril, 19 juin et 11 ou 18 décembre : séances animées par la Société Horticole de l'Orne
- Bricolage : l'atelier est ouvert 1 fois tous les 15 jours, le jeudi après-midi de 14h à 17h au rez-de-chaussée de la Mairie
- Peinture : l'atelier est ouvert le mardi de 18h30 à 20h30 au 2e étage de la Mairie

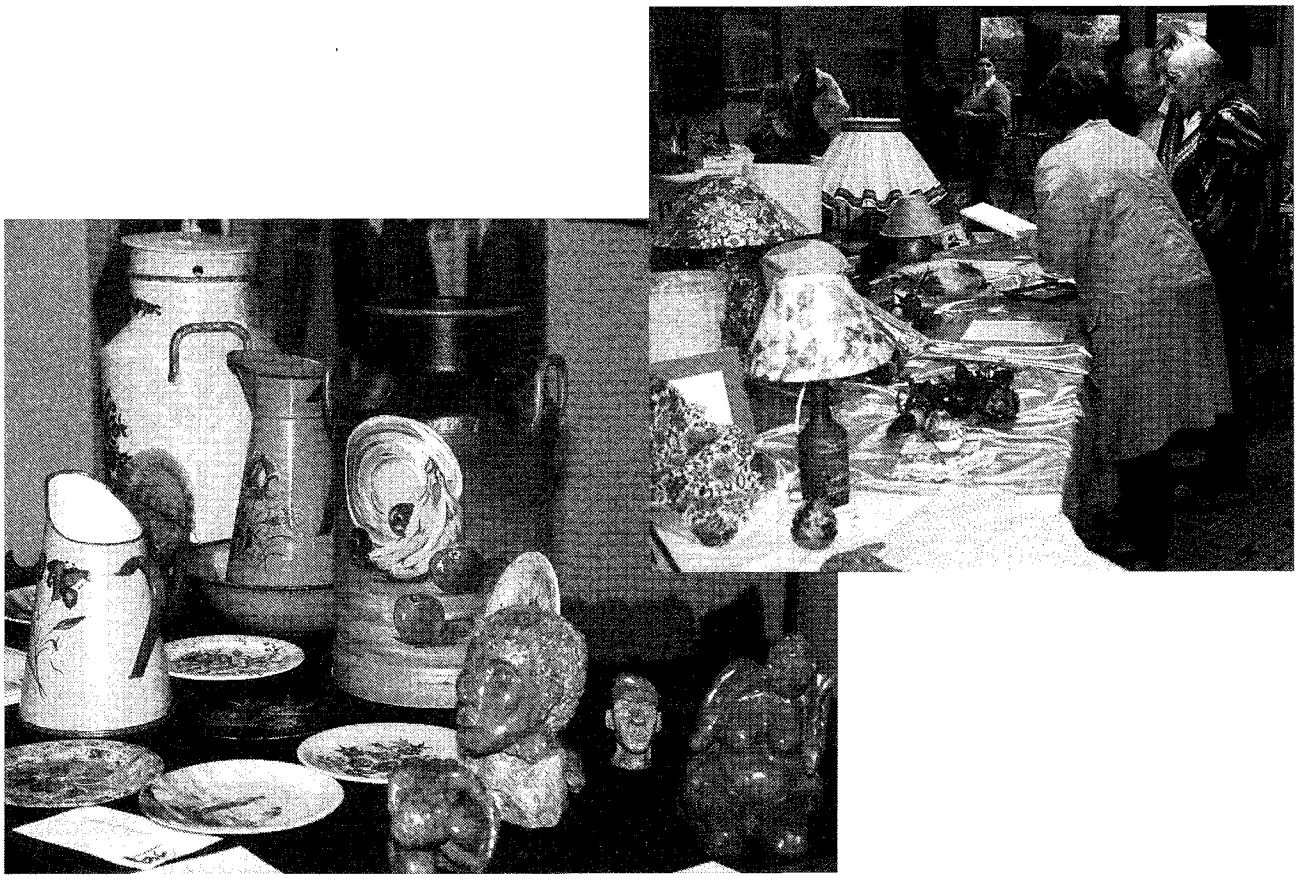

MAQUETTES

Souvenez-vous, en 1996, LONRAI accueillait la Finale Nationale de Labours et à cette occasion, dans le cadre du village de l'Orne, une représentation en miniature des 26 communes qui composent les cantons d'Alençon avait été réalisée.

Le 30 août prochain, LONRAI recevra le Comice Agricole Cantonal et, au-delà de la manifestation agricole, c'est toute la commune qui doit se mobiliser pour animer et faire vivre cette fête.

L'Association "Lonrai-Activités-Loisirs" a eu l'idée de mettre en place un atelier maquettes dont l'objectif est de représenter l'ensemble de la commune avec ses différents quartiers et spécificités. Votre maison pourra donc en faire partie. Pour ce faire n'hésitez pas à nous rejoindre et selon vos compétences, vos goûts et le temps dont vous disposez, vous pourrez sûrement nous apporter une aide précieuse et serez fier d'avoir participé à cette réalisation.

Voici la composition du groupe actuel :

Frédéric LEFEUVRE : Montperthuis
Joël VISSEICHE : "
Roger CROISE : le Bourg
Michel LESIMPLE : "
Bernard et Jacqueline SEICHAIS : le Clos
Yves SAVARY : la Grande Luzerne
Béatrix GOUIN : rue du Rocher
Roger BRIERE : rue du Clos des Longchamps
Michel DEROUT : la Lande
Jean EPALE : "
Colette DANTON "
Paulette DUBOUST : le Hamel
FrancineSOREL : Montperthuis

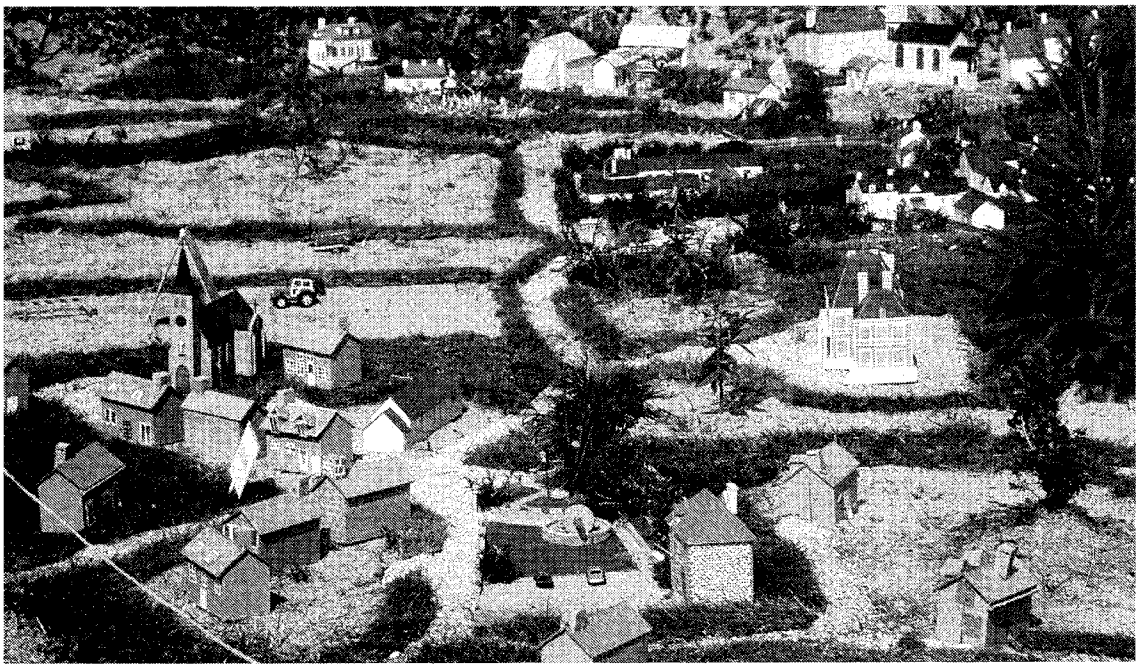

La prochaine réunion de travail aura lieu le samedi 7 février 1998 à 10h00 à la salle de la mairie.

FINANCES

LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1997

* Contribution directes	682.400	détail ci-après
* Dotations de l'état	695.800	
* Participation C.U.A.	798.600	
* Atténuation de charges	39.500	
* Autres produits	272.300	
* Excédent 1996	160.600	
	2.649.200	

LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 1997

* Frais de personnel	330.600
* Subventions	25.500
* Impôts	13.600
* Charges Générales	389.200
* Participations	195.200
* Autres charges	78.800
* Frais financiers remboursement d'emprunt	140.800
* Autofinancement pour investissement	1.200.000
	2.373.700

TRAVAUX ET RÉALISATIONS

* Assainissement du bourg	Financement C.U.A.
* Travaux de voirie	139.500
* Air de loisirs	265.000
* Bâtiments communaux	141.800
* Aménagement du bourg	908.100
* Lotissement	636.000

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 1997

L'apport des impôts locaux se répartit de la façon suivante :

* Taxe d'habitation	T.H.	121.400
* Foncier bâti	F.B.	139.100
* Foncier non bâti	F.N.B.	30.200
* Taxe professionnelle	T.P.	329.200
* Compensations, subventions	C.S.	62.500
		682.400

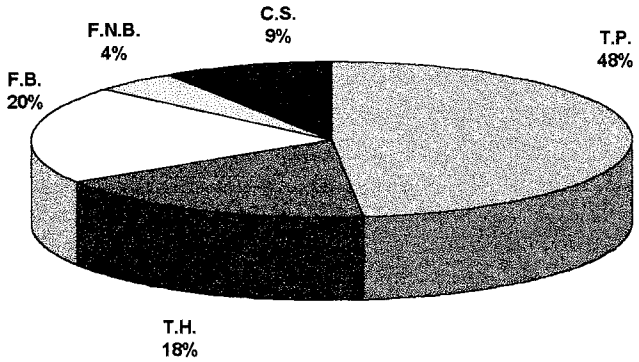

TRANSFERT DE CHARGES

Le transfert de charges réalisé en 1997 par la commune de Lonrai vers la Communauté Urbaine d'Alençon (C.U.A.) s'élève à 329.678 F réparti comme suit :

* Restauration scolaire	.....	71.000
* Collèges	.....	12.793
* Aide sociale	.....	64.142
* Entretien des espaces verts	.....	114.980
* Éclairage public	.....	38.967
* Terrain de sports (emprunt)	.....	27.796

Les taux d'impositions communaux sont passés de :

	Taux 1996	Taux 1997
* Taxe d'habitation	7,38%	**3,88%**
* Foncier bâti	11,27%	**5,93%**
* Foncier non bâti	22,80%	**12,00%**
* Taxe professionnelle	3,80%	**2,00%**

LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

CONSTITUTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE

♦ DEFINITION

La Communauté Urbaine d'Alençon est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé, conformément aux dispositions des articles L 5215-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à la demande des communes, dans le but d'effectuer au profit, soit de certaines d'entre elles, soit de l'ensemble, des réalisations d'ordre social, économique, étudiées et décidées en commun.

♦ CREATION

La Communauté Urbaine d'Alençon a été créé par arrêté interpréfectoral du 31 décembre 1996 et se substitue au District de l'Agglomération Alençonnaise créé le 7 novembre 1969.

♦ EVOLUTION

⇒ **Ont adhéré au District, successivement :**

* la commune du Chevain (72) à compter du 01.07.1971,
* les communes d'Arçonnay (72) et de St-Paterne (72) à compter du 01.01.1992,
* la commune de Pacé (61) à compter du 01.10.1992,
* les communes de Lonrai (61) et Hesloup (61) à compter du 01.01.1996,
* la commune de Mieuxcé (61) à compter du 01.10.1996,
* la commune de La Ferrière-Bochard (61) à compter du 02.10.1996,
* la commune de Champfleur (72) à compter du 30.10.1996,
* la commune de Cuissai (61) à compter du 04.06.1997,
* la commune de Colombiers (61) à compter du 18.11.1997.

⇒ **Ont été Président du District puis de la Communauté Urbaine, successivement :**

- **District**

* Jean CREN , Maire d'Alençon,
  élu lors de l'installation du 1er Conseil de District le 29.11.1969,
* Pierre MAUGER, Maire d'Alençon, élu le 19.11.1977 et le 31.03.1983,
* Alain LAMBERT, Maire d'Alençon, élu le 11.04.1989 et le 10.07.1995,

- **Communauté Urbaine**
  * Alain LAMBERT, Maire d'Alençon, élu le 16.01.1997.

♦ COMPOSITION

Composée de **17 communes** représentant une population de **52 070 habitants** (recensement 1990), la Communauté Urbaine se décompose comme suit :

Communes	Population	Nombre délégués Communauté Urbaine
Alençon	31 139	30
Arçonnay	2 051	1
Cerisé	688	1
Champfleur	1 120	1
Colombiers	336	1
Condé-sur-Sarthe	1 955	1
Cuissai	332	1
Damigny	3 045	2
Hesloup	854	1
La Ferrière-Bochard	574	1
Le Chevain	667	1
Lonrai	862	1
Mieuxcé	573	1
Pacé	296	1
Saint-Germain-du-Corbéis	4 278	4
Saint-Paterne	1 890	1
Valframbert	1 410	1
Total	**52 070**	**50**

ADMINISTRATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE

♦ ORGANISATION

La Communauté Urbaine est administrée par :

A/ UN CONSEIL DE COMMUNAUTE composé de 50 délégués, élus par chaque Conseil Municipal en son sein.

ALENÇON - 30 délégués -		
Alain LAMBERT	Maire	Président
Christine ROIMIER	Maire-Adjoint	Vice-Présidente
Yves DENIAUD	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Bruno CHARUEL	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Michelle LEMAITRE	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Jean-Claude GUERIN	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
M-Noëlle HOFFMANN	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Dominique HOULBERT	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Philippe DRILLON	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Damien DAGRON	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Roger BASSIERE	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
Gaston BORDEAUX	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Claude DUCRE	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Marie-Paule PELTIER	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Michèle SIGURET	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Monique CABASSON	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Paul CUIOC	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Michèle BLANCHARD	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Dominique NOEL	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Alain CORBIERE	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Jean-José LELIEVRE	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Blandine BEAUJARD	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Didier AUBRY	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Emmanuel TURPIN	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Jean-Claude PAVIS	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Hervé OLEZAC	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Denise FRANÇOIS	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Francine BRIERE	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Pierre MAUGER	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
Raymond LE STRAT	Conseiller Municipal	Cons. Commu.
ARÇONNAY - 1 délégué -		
- Patrick REBOUSSIN	Maire	Vice-Président
CERISE - 1 délégué -		
- Egidio FUMAGALLI	Maire	Vice-Président

CHAMPFLEUR - 1 délégué -		
- Michel MAILLET	Maire	Vice-Président
LE CHEVAIN - 1 délégué -		
- Jean-Pierre RUSSEAU	Maire	Vice-Président
COLOMBIERS - 1 délégué -		
- Martial MARIGNIER	Maire	Cons. Commu.
CONDE/SARTHE - 1 délégué -		
- Jacques ESNAULT	Maire	Vice-Président
CUISSAI - 1 délégué		
- René GASNIER	Maire	Cons. Commu
DAMIGNY - 2 délégués -		
- Denise CHANU	Maire	Vice-Présidente
- Alain LECLER	Maire-Adjoint	Cons. Commu
LA FERRIERE-BOCHARD - 1 délégué -		
- Alain LENORMAND	Maire-Adjoint	Vice-Président
HESLOUP - 1 délégué -		
- Guy GOUJON	Maire	Vice-Président
LONRAI - 1 délégué -		
- Annie ROMAIN	Maire	Vice-Présidente
MIEUXCE - 1 délégué -		
- Michèle TIREL	Maire	Vice-Présidente
PACE - 1 délégué -		
- Françoise CHAUVIN	Maire	Vice-Présidente
SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS - 4 délégués -		
- Michèle LE COUTOUR	Maire	Vice-Présidente
- Jean FRANÇOIS	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
- Serge KEMPF	Maire-Adjoint	Cons. Commu.
- Guy LAFOSSE	Cons. Municipal	Cons. Commu.
SAINT-PATERNE - 1 délégué -		
- Serge ROISSE	Maire	Vice-Président
VALFRAMBERT - 1 délégué -		
- Maurice MAIGNAN	Maire	Vice-Président

B/ UN BUREAU DE COMMUNAUTE de 16 membres, composé d'un Président et de 15 Vice-Présidents élus par le Conseil de Communauté :

- Président M. Alain LAMBERT - *Maire d'ALENÇON*
- 1er Vice-Président : M. Maurice MAIGNAN - *Maire de VALFRAMBERT*
- 2ème Vice-Présidente : Mme Christine ROIMIER - *Maire-adjoint d'ALENÇON*
- 3ème Vice-Présidente : Mme Denise CHANU - *Maire de DAMIGNy*
- 4ème Vice-Présidente : Mme Michèle LE COUTOUR - *Maire de ST--GERMAIN--DU-CORBEIS*
- 5ème Vice-Président : M. Jacques ESNAULT - *Maire de CONDE-SUR-SARTHE*
- 6ème Vice-Président : M. Egidio FUMAGALLI - *Maire de CERISE*
- 7ème Vice-Président : M. Jean-Pierre RUSSEAU - *Maire du CHEVAIN*
- 8ème Vice-Président : M. Serge ROISSE - *Maire de SAINT-PATERNE*
- 9ème Vice-Président : M. Patrick REBOUSSIN - *Maire d'ARÇONNAY*
- 10ème Vice-Président : Mme Françoise CHAUVIN - *Maire de PACE*
- 11ème Vice-Présidente : Mme Annie ROMAIN - *Maire deLONRAi*
- 12ème Vice-Président : M. Guy GOUJON - *Maire d'HESLOUP*
- 13ème Vice-Présidente : Mme Michèle TIREL - *Maire de MIEUXCE*
- 14ème Vice-Président : M. Michel MAILLET - *Maire de CHAMPFLEUR*
- 15ème Vice-Président : M. Alain LENORMAND - *Maire-Adjoint de LA FERRIERE-BOCHARD*

Assistent également aux réunions du Bureau de Communauté, les délégués spéciaux, à savoir :

- M. Yves DENIAUD : *Maire-adjoint d'ALENÇON*
- M. Bruno CHARUEL : *Maire-adjoint d'ALENÇON*
- M. René GASNIER : *Maire de CUISSAI*
- M. Martial MARIGNIER : *Maire de COLOMBIERS*

♦ FONCTIONNEMENT

➲ **Le Conseil de Communauté** se réunit une fois par mois à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de l'Etablissement Public.

➲ **Le Bureau de Communauté** se réunit, à tour de rôle, une fois par mois dans les communes membres.

Les conditions de fonctionnement du Conseil de Communauté sont celles du Conseil Municipal en vertu de l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, s'appliquent au Conseil de Communauté les dispositions du code précité concernant les convocations, le quorum, la publicité, les procès-verbaux des séances, la tenue des registres de délibérations, etc.

Les affaires soumises au Bureau et au Conseil de Communauté sont étudiées auparavant au sein de 6 commissions :

1 - Finances - Personnel - Développement social urbain,
2 - Travaux - Eau et assainissement,
3 - Urbanisme - Logement - Traitement et collecte des déchets,
4 - Affaires économiques - Promotion,
5 - Enseignement supérieur et formations,
6 - Transports urbains.

♦ COMPETENCES

Les compétences sont réparties entre le Conseil et le Bureau de Communauté.

A/ LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Conseil règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté Urbaine.

Les communes ont ainsi transféré leurs compétences dans les domaines suivants :

- chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou document d'urbanisme en tenant lieu,
  - programmes locaux de l'habitat,
  - constitution de réserves foncières intéressant la communauté, les conseils municipaux devant être saisis pour avis,

- création et réalisation de zones d'aménagement concerté,
  - actions de développement économique,
  - création et équipement des zones d'activités industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de réhabilitation d'intérêt communautaire,

- prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination de secteurs d'aménagement mentionnés à l'article L 332-9 du Code de l'Urbanisme,

- construction, aménagement et entretien des locaux scolaires dans les zones et secteurs mentionnés aux 2° et 3° de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et réalisés ou déterminés par la communauté ; à l'expiration d'un délai de dix ans à dater de leur mise en service, la propriété et l'entretien de ces locaux sont transférés, sur sa demande, à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ; en ce cas, les conditions de prise en charge des annuités d'emprunt afférentes à ces locaux sont déterminées par délibérations concordantes du conseil de communauté et du conseil municipal intéressé,

- services d'incendie et de secours, sous réserve des dispositions du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

- transports urbains de voyageurs,

- lycées et collèges,

- eau, assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole,
- ordures ménagères (collecte et traitement),

- abattoirs, abattoirs marchés, marchés d'intérêt national,

- voirie des zones d'activités, entrées d'agglomération et entretien des ronds points,

- enseignement supérieur,

- terrains destinés aux nomades,

- garanties d'emprunts,

- service de portage des repas à domicile,

- Conseil de Prévention de la Délinquance,

- la réalisation de la piscine et la prise en charge de son fonctionnement, cet équipement ayant été décidé par le District,

étant précisé que les compétences "création de cimetières et extensions, crématorium" ainsi que "les parcs de stationnement" sont exclues,

B/ LE BUREAU DE COMMUNAUTE

Il prépare et étudie avec le Président les questions à soumettre au Conseil.

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil de Communauté et représente la Communauté Urbaine dans les actes de la vie civile.

Il est à noter que le Président de la Communauté n'a pas tous les pouvoirs du Maire car, d'une part, la Communauté Urbaine n'est qu'un établissement public et, d'autre part, le pouvoir de police ne lui est pas transféré.

♦ CONTROLE

Les délibérations et les actes de la Communauté Urbaine sont transmis au contrôle de légalité à la Préfecture, représentant de l'Etat dans le département. Ce dernier peut saisir le Tribunal Administratif lorsqu'il estime ces actes contraires à la légalité.

♦ EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Par délibération en date du 21 mars 1997, le Conseil de Communauté a décidé

⇒ l'extension des compétences de la Communauté Urbaine d'Alençon, laquelle a été entérinée par arrêté interpréfectoral Orne/Sarthe en date du 4 juin 1997, dans les domaines suivants :

- éléments de la politique sociale, à savoir le contingent d'aide sociale en sus du Conseil Communautaire de Prévention de la Délinquance et du service de portage des repas à domicile qui sont déjà des compétences communautaires,
- gestion de la restauration scolaire,
- gestion des écoles de musique,
- gestion des bibliothèques,
- Parc Elan,
- entretien de l'éclairage public,
- entretien des bourgs (balayage, maintenance des équipements publics et du mobilier urbain, etc.),
- entretien des salles polyvalentes,
- entretien des terrains de sports,
- entretien des espaces verts et naturels,
- aménagement de la rivière la Sarthe par représentation-substitution des communes au sein du Syndicat la rivière la Sarthe,

étant précisé que :

* pour la gestion de la restauration scolaire, des écoles de musique et des bibliothèques, les équipements restent propriétés des communes mais sont mis à disposition de la Communauté Urbaine pour l'exercice de ces activités,

* la Communauté Urbaine prend en charge les dépenses afférentes à ces transferts,

En outre, le Conseil de Communauté a décidé d'instituer :

⇒ la création d'un fonds de solidarité destiné, en 1997, à compenser l'incidence de ces transferts sur la fiscalité communale pour les seules communes qui verront la charge de leurs contribuables augmenter, sachant que :

* la dotation allouée aux communes bénéficiaires de ce fonds, à compter de 1998, pourra être arrêtée en fonction des critères suivants :
  . évolution de la richesse fiscale,
  . effort fiscal,
  . reversement de taxe professionnelle effectué chaque année à la Communauté Urbaine,

* les critères définitifs de répartition et leur prorata seront arrêtés ultérieurement par le Conseil de Communauté.

FINANCES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

♦ **LE BUDGET** de la Communauté Urbaine, préparé par le Président en accord avec le Bureau, est adopté par le Conseil après avis de la Commission des Finances.

BUDGET 1997

* Fonctionnement	:	165 088 126 F
* Investissement	:	35 199 416 F
		---
		200 287 542 F

• **LES RECETTES** du budget comprennent notamment :

- les impositions communautaires, déterminées par le Conseil deCommunauté :

Taux d'imposition1997

* Foncier bâti	:	9,33 %
* Foncier non bâti	:	19,49 %
* Taxe d'habitation	:	6,59%
* Taxe professionnelle	:	5,02 %

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : coûts différents pour chaque commune résultant de la périodicité des collectes et de leur volume,

- le versement destiné au financement des transports en commun : 0,50 % (au 01.04.1997) des salaires versés par les entreprises de plus de 9 salariés implantées sur le territoire de la Communauté Urbaine,

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

- les dotations de compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle, taxe d'habitation et foncier bâti,

- les revenus des biens, meubles ou immeubles de la Communauté Urbaine,

- les subventions et les fonds de concours de l'Etat, de la Région, du Département et des communes,

- la contribution des communes intéressées pour le fonctionnement de services assurés à la demande des ces dernières,

- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange de service rendu,

- les produits des dons et legs,

- le produit des emprunts,

- les attributions du Fonds de Compensation de la TVA pour ses équipements,

- la part des transferts décidés par l'Etat dans le cadre de la décentralisation et pour les attributions propres de la Communauté Urbaine,

- la Taxe Locale d'Equipement (TLE) : perçue par la Communauté Urbaine qui reverse aux communes 50 % du produit perçu au titre de la TLE.

- **LES DEPENSES** comprennent :

- les frais de fonctionnement de la Communauté Urbaine,

- les frais de gestion des services,

- le coût des travaux et études diverses,

- le paiement des annuités d'emprunts,

- l'amortissement.

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'INCENDIE**

Les dépenses de fonctionnement du service incendie sont prises en charge en totalité par le budget de la Communauté Urbaine.

- **CONTINGENT D'AIDE SOCIALE**

L'ensemble des contingents d'aide sociale des communes est versée par la Communauté Urbaine aux Départements de l'Orne et de la Sarthe.

♦ **EXONERATIONS** : Décisions reconduites par le Conseil de Communauté du 26.06.1997 :

* *TAXE D'HABITATION*

1) abattement général à la base : 15 %,

2) abattement pour charge de famille :
   * 10 % pour les deux premières personnes à charge,
   * 15 % à partir de la troisième personne,
3) pas d'abattement pour les personnes non imposables.

* *TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES*

Exonération de courte durée sur le foncier bâti non retenue par le Conseil de Communauté.

* *TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES*

Exonération partielle de 50 % de la taxe sur le foncier non bâti au bénéfice des jeunes agriculteurs installés à compter du 1er janvier 1997 et ce, pour l'année 1998.

* *EXONERATION TEMPORAIRE D'IMPOTS LOCAUX AU BENEFICE DES ENTREPRISES NOUVELLES ET AUX SOCIETES CREEES POUR REPRENDRE UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE EN DIFFICULTE*

Exonération pour 1998 et 1999 de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les établissements ayant repris un établissement industriel en difficulté à compter du 1er janvier 1997 et les établissements créés à condition d'être installés en zone de redynamisation urbaine, en zone éligible à la Prime d'Aménagement du Territoire et en territoires ruraux de développement prioritaire.

- **ZONES D'ACTIVITES**

Les communes, sur le territoire desquelles une zone industrielle a été créée par la Communauté Urbaine ou qui bénéficient d'implantations industrielles et d'activités nouvelles à compter de leur entrée dans le regroupement, versent à celle-ci, sous forme de subvention, un pourcentage du montant de la taxe professionnelle.

FINANCEMENTS

* **ISF** : Participation de 30% du coût des travaux importants.

* **DEUG de droit** :
  - 75 000 F (30%) en 1991 - acquisition de mobilier,
  - 500 000 F sur 3 ans (1991 - 1992 - 1993) au titre du fonctionnement,
  - 1 144 000 F sur 4 ans (1994-1997),
  - 65 800 F (30% HT) en 1992 - investissement restaurant,
  - 315 000 F en 1996 au titre du fonctionnement,
  - 315 000 F en 1997 au titre du fonctionnement,
  - 15 000 F en 1996 et 1997 pour l'équipement d'une salle de travail.

* **Ecole d'ingénieurs en plasturgie,**
  dans le cadre de l'aide au démarrage :
  - 300 000 F pour 1993,
  - 300 000 F pour 1994,
  - 500 000 F pour 1995.

* **Plan « Universités 2000 »** : 10 766 670 F.

* **Déviation Nord-Sud** : 7,50 % de 100 millions de francs - valeur janvier 1988 et toute réestimation si nécessaire - la participation qui sera intégrée à l'autoroute sera remboursée.

* **Réalisation d'une piscine** : 40 MF (estimation).

* **Réalisation d'une nouvelle station d'épuration** : 88 MF (estimation).

***

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

17 COMMUNES

- ALENÇON	⇒ 30 délégués
- ARÇONNAY	⇒ 1 délégué
- CERISE	⇒ 1 délégué
- CHAMPFLEUR	⇒ 1 délégué
- LE CHEVAIN	⇒ 1 délégué
- COLOMBIERS	⇒ 1 délégué
- CONDE/SARTHE	⇒ 1 délégué
- CUISSAI	⇒ 1 délégué
- DAMIGNY	⇒ 2 délégués
- LA FERRIERE-BOCHARD	⇒ 1 délégué
- HESLOUP	⇒ 1 délégué
- LONRAI	⇒ 1 délégué
- MIEUXCE	⇒ 1 délégué
- PACE	⇒ 1 délégué
- SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS	⇒ 4 délégués
- SAINT-PATERNE	⇒ 1 délégué
- VALFRAMBERT	⇒ 1 délégué

ELISENT

CONSEIL DE COMMUNAUTE

50 DELEGUES DES COMMUNES

ELIT

NOMME

BUREAU DE COMMUNAUTE
1 PRESIDENT
+
15 VICE-PRESIDENTS

6 COMMISSIONS

étudient les dossiers qui seront soumis aux Bureau et Conseil de Communauté

1 - Finances - Personnel - Développement Social Urbain
2 - Travaux - Eau et assainissement
3 - Urbanisme - Logement - Traitement et collecte des ordures ménagères
4 - Affaires économiques - Promotion
5 - Enseignement supérieur et formations
6 - Transports urbains

LE COURRIER DES LECTEURS

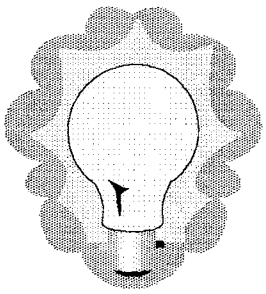

VOUS AVEZ UNE IDÉE , UNE SUGGESTION

AMÉNAGEMENT, CULTURE, CADRE DE VIE, SOCIAL, INFORMATION, ANIMATION Etc.

ces quelques lignes sont à votre disposition pour vous exprimer.

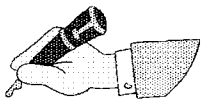

Pour faciliter le dialogue, vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre nom, prénom et adresse :

NRIsa 61250 Lonrai

Les capitales européennes
AMSTERDAM - ANDORRE - ATHÈNES - BERLIN - BERNE
BRUXELLES - BUCAREST - BUDAPEST - COPENHAGUE
DUBLIN - HELSINKI - LISBONNE - LONDRES - LUXEMBOURG
MADRID - OSLO - PARIS - PRAGUE - ROME - SOFIA - TIRANA
VADUZ - VARSOVIE - VIENNE

Un calcul délicat
Choisissez des chiffres romains : **XIX** moins **I** égale **XX**